

SPORTS
LES EXPOS PERDENT 5-4
CONTRE LES DODGERS C 1



SPORTS
LES RAFALES VIRENT
CAMPEAU C 1

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE MERCREDI 6 AOÛT 1997

www.lesoleil.com

FÊTES DE LA NOUVELLE-FRANCE

Manifestations prévues jusqu'en l'an 2008

Ça commence demain

LISE FOURNIER
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les Fêtes de la Nouvelle-France de cet été ne sont que le premier épisode d'une série de 12 autres manifestations du même genre qui auront lieu d'année en année jusqu'en 2008, point culminant qui marquera le 400^e anniversaire de la fondation de Québec par Samuel de Champlain. Un bail de 12 ans voilà qui est, semble-t-il, plutôt rare dans ce genre d'événement.

C'est pourtant un des éléments de la soumission de Gestev, l'entreprise à qui la Ville de Québec a confié le mandat d'organiser les Fêtes de la Nouvelle-France de cette année. Michel Sylvestre est un des piliers de cette compagnie et grand manitou du calendrier des activités de ce premier rendez-vous qui débute demain jusqu'à dimanche dans le Vieux-Québec et à la Place Royale portant sur l'histoire des Québécois sous le régime français (1608-1760). «Cet étélement sur 12 ans fait partie du scénario que nous avons soumis à la Ville, dit-il. Car pour lui ces fêtes ne sont qu'un début auquel s'ajouteront d'autres thématiques au fil des étés. Ainsi les gens verront, sentiront et découvriront peu à peu cette histoire de la Nouvelle-France pour finalement clore l'épisode en 2008. J'aurai alors 48 ans», dit-il.

«Un de nos objectifs est que le public participe, dit-il, il y a donc beaucoup

d'interaction, de jeux et d'animation.» Une approche qui s'explique d'autant mieux que Michel Sylvestre est lui-même musicien (luthier), réalisateur et communicateur sans oublier qu'il a moins de 40 ans. Auditif et visuel, il a donc conçu une programmation dans laquelle il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges.

Mais évidemment, ne vous attendez pas à trouver des chevaliers, troubadours et princesses éplorées à délivrer. En revanche, nous avons les Filles du Roy, s'empresse de dire Michel Sylvestre. Quarante filles à marier qui débarqueront du Marie-Cla- risse, au quai Chouinard, vendredi à



Michel Sylvestre

14h sous les yeux ébahis de jeunes célibataires en quête, dit-on, d'une épouse «honnête et en santé».

Un événement qui devrait faire courir les foules car l'intendant, le gouverneur et Mgr de Laval seront là pour ensuite conduire ces Filles du Roy à la Place de Paris. Attention, un jeu interactif accompagne l'activité. De plus, il y aura animation partout dans les rues de 11h à 21 h et plus spécialement dans le secteur de la Place Royale où se sont installés les marchands ainsi que Jacques Boisdon, un nom prédestiné pour le premier tavernier de Nouvelle-France. Et comme dans Astérix, là où est le tavernier, il y a forcément le forgeron qui n'est nul autre que Daniel Gouffé. Celui-là fera montre de son art devant le public.

En haut de la côte de la Fabrique, les Amérindiens ont levé leur campement.

Voir 2008 en A 2

Deux mécanos de l'espace à la rescousse de Mir

■ BAÏKONOUR, Kazakhstan (AP et AFP) — La fusée Soyouz a décollé hier du cosmodrome de Baïkonour avec à son bord deux nouveaux «mécanos de l'espace» pour porter secours à Mir avec à son bord l'équipage de relève, les cosmonautes russes Anatoli Soloviev et Pavel Vinogradov. Quelques heures plus tôt, la station orbitale russe a connu une nouvelle alerte avec la défaillance de ses deux générateurs d'oxygène.

L'amarrage
entre
Soyouz et
Mir aura
lieu demain

L'amarrage entre Soyouz et la station en orbite à 400 kilomètres d'altitude est prévu pour demain. Les deux nouveaux arrivants, qui doivent rester plus de six mois à bord de Mir, devaient tenter dans l'immédiat de réparer la station, endommagée depuis le 25 juin suite à une collision avec un vaisseau-cargo Progress.

Le centre de contrôle près de Moscou a retenu son souffle dans les premières minutes du décollage avant de se laisser aller à quelques applaudissements lors de la séparation du troisième étage de la fusée.

Quelques heures avant le lancement, les deux générateurs d'oxygène de Mir sont tombés en panne. Cette nouvelle avarie n'a pas menacé la vie des hommes de Mir — les Russes Vassili Tsibliev et Alexandre Lazoutkine et l'Américain Michael Foale, qui ont utilisé des générateurs de secours. Grâce à ce mécanisme, ils disposent de réserves d'oxygène pour plus de deux mois. Toutefois, le système principal devait être réparé mardi en soirée, selon les responsables de la mission.

Les autorités spatiales russes et américaines ont minimisé l'incident, soulignant que les deux générateurs avaient déjà

Voir MIR en A 2

Piste cyclable



LE SOLEIL, CLÉMENT THIBEAULT

La ministre Rita Dionne-Marsolais, ne s'est pas fait prier pour chevaucher un «bicycle de fille» au sortir d'une visite à Duchesnay et ainsi inaugurer la nouvelle piste cyclable Jacques-Cartier Portneuf qui s'étend de Shannon à Saint-Raymond. Le tronçon de Saint-Raymond à Saint-Léonard sera complété à la fin du mois et celui menant à Rivière-à-Pierre, le plus spectaculaire, l'an prochain. Détails en pages B1 et B2.

Musicienne ou chirurgienne



LE QUOTIDIEN

Catherine Boulianne-Bourgeois, 11 ans, de Tadoussac, qui rêve de devenir musicienne ou chirurgienne, est probablement la plus jeune organiste au Québec, à qui on a confié l'accompagnement d'une chorale. Détails en page B 8.

DOYENNETÉ DU MONDE

Là course est ouverte

SAN FRANCISCO (d'après AP) — Après la mort de la doyenne du monde, Jeanne Calment, lundi en sa bonne ville d'Arles à l'âge de 122 ans, les

tres documents tels que recensement, dossier scolaire ou carnet de famille.

Le Guinness a donc encore du pain sur la planche et il doit également vé-

riser l'authenticité des âges avancés d'une bonne dizaine d'autres «papy» et de «mamys» qui revendiquent également le statut de doyen du monde dont une Canadienne, originaire de Saint-Louis-de-Kamouraska. La famille de Marie-Louise Chassé entreprendra des démarches pour la faire homologuer. Mme Chassé aura 117 ans le 29 août.

Reste que pour Christian Mortensen, le plus gros est fait. Tout coïncide. Après des recherches effec-



Christian Mortensen

Pour l'instant, le prétendant le plus sérieux est Christian Mortensen. Cet Américain d'origine danoise fêtera ses 115 printemps, le 16 août et coule des jours paisibles dans une maison de retraite de San Rafael en Californie.

Pour le livre Guinness des records, un certificat de naissance est la meilleure preuve possible encore faut-il que celui-ci soit corroboré par d'au-

Voir COURSE en A 2

AUTRE TEXTE

Marie-Louise Chassé Page A 5

EXPOCITÉ

Des prix coupés

BENOÎT ROUTHIER
Le Soleil

QUÉBEC — ExpoCité, qui prendra la relève de la traditionnelle exposition provinciale de Québec, du 21 août au 1^{er} septembre, donne plusieurs coups de barre dans sa programmation, et coupe les prix d'entrée de 20%.

En plus de cette baisse des coûts d'accès, la direction a proposé hier un programme renouvelé: un grand carrefour agroalimentaire, une exposition technologique de haut calibre et une série de grands spectacles sur un emplace-

Voir EXPOCITÉ en A 2

LA MÉTÉO



Maximum 22 Minimum 12

Ensoleillé avec passages nuageux. Demain, ensoleillé avec passages nuageux. Détails page C 2.

QUÉBEC, 101^e ANNÉE, NO 216
FLORIDE, 1,65 \$ US
MONTRÉAL, OTTAWA 70¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.
60¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.

RIOCAN REIT

UNITÉS EN FIDUCIE

SECTEUR IMMOBILIER

7,35% Versés mensuellement

Report d'impôt

Membre FCPE

* Taux sujet à changements sans préavis

ScotiaMcLeod

Tisser des liens durables 1-800-363-5900

COURSE Mortensen

Suite de la Une

tuées auprès de l'état-civil danois, John Wilmoth, un démographe de l'Université de Berkeley, a confirmé que Mortensen était bien né au Danemark en 1882. C'est à l'âge de 21 ans qu'il émigre aux États-Unis et l'on retrouve la trace de son passage dans le centre de transit historique d'Ellis Island.

Bien que dur d'oreille et quasiment aveugle, Christian Mortensen affiche au contraire une vivacité d'esprit et un état de santé insolents, selon le personnel médical de la maison de retraite Aldersly.

Le personnel se souvient de son arrivée, il y a 24 ans, chevauchant un tricycle. Il avait alors simplement lancé: «Je suis Danois et je suis ici pour de bon». Il avait 90 ans.

Près d'un quart de siècle plus tard, Christian Mortensen continue d'assister à des matches de baseball, discute longuement avec les autres pensionnaires et sort sur la véranda une fois par semaine pour... fumer un cigare.

«Aussi longtemps que je continuerais à m'intéresser à ce qui m'entoure, cela ira et je pourrais même aller jusqu'à 117 ou 118 ans», a déclaré Mortensen après avoir appris la mort de son aînée universelle, Jeanne Calment. Puis, il est sorti sur la véranda pour fumer son cigare.

Le 16 août, son gâteau d'anniversaire ne comptera pas 115 bougies mais trois bougies en forme des chiffres 1, 1, et 5. Ceci afin que Christian Mortensen n'ait pas de problème cardiaque quand il va les souffler.

En attendant, Mortensen a confié à ses infirmières qu'il allait bientôt devoir se chercher du travail. Il n'a plus les moyens de s'offrir son cigare hebdomadaire. Et quand quelqu'un dans son entourage lui a rappelé, qu'à 114 ans, il commençait à être un peu vieux pour travailler, il a répondu malicieusement: «J'étais persuadé que je n'avais que 90 ans».

C'ÉTAIT HIER

1990 — Les États-Unis obtiennent la mise au ban de l'Irak par la communauté internationale et renforcent leur dispositif naval et aérien dans le golfe Persique.

— Le Congrès national africain, le mouvement démocratique multiracial qui depuis 29 ans menait la lutte armée contre le régime minoritaire blanc en Afrique du Sud, annonce la suspension immédiate des hostilités.

1988 — Un bac chavire sur le Gange, près de Katihar (Inde): 400 morts.

1985 — La navette américaine Challenger revient sur Terre après un voyage de huit jours dans l'espace, avec de nombreuses informations sur le système solaire.

1977 — Enlèvement de Charles Marion, gérant de crédit de la Caisse populaire de Sherbrooke-Est.

NUMÉROS CHANCEUX

LA QUOTIDIENNE

tirage du 05-08-97

5-8-3

7-8-3-5

EXTRA

319466

BANCO

tirage du 05-08-97

3-13-21-22-24-25-27-33-34-39

40-42-43-44-46-47-50-56-62-70

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale	3 à 6
Le Québec et le Canada	7 et 8
Le Monde	9
Questions d'argent	10 à 16
Bourses	12 et 13
Opinions	15

CAHIER B

Magazine	1 et 2
Arts et spectacles	3 à 14
Votre agenda	4
Ce soir à la télé	2
Annonces classées	9 à 12
Décès	12 et 13

CAHIER C SPORTS

Maurice Dumas	2 et 4
Statistiques	7 et 8
Jeux et B.D.	7 et 8

SERVICES

Abonnements	686-3344
Annonces classées	686-3311
Carrières et Professions	686-3270
Internet	www.lesoleil.com
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe Unimédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hughes-Randall, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

2008 Traite des fourrures

Suite de la Une

On y fait la traite des fourrures à travers des épreuves d'hébertisme ouvertes à tous. Au même endroit, un concert d'ouverture, demain à 19h. Toujours dans le volet musical, l'ensemble Nouvelle-France se produira à la chapelle de l'Amérique française, les vendredi, samedi et dimanche midi.

Et, dimanche, pour clôturer la fête en

bon Québécois, rien de tel qu'un pique-nique au blé d'Inde sur les plaines d'Abraham. Plus de 100 000 épis seront distribués. Mais avant il y aura défilé des bateaux sur le Saint-Laurent, coïncidence le 10 août est la fête de ce saint. Mais pour avoir une programmation complète et détaillée des activités, un passeport sera disponible sur les sites au coût de 3\$ dans lequel les enfants peuvent oblitérer les sites visités.

EXPOCITÉ Diminution de 20%

Suite de la Une

ment complètement réaménagé.

Les résultats d'un sondage indiquaient que les prix posaient un problème pour cette activité qui marque la fin de l'été. Ainsi, pour les 13 à 64 ans, le prix d'entrée est abaissé de 20%, passant de 7,50\$ à 6\$; il demeure inchangé, à 4\$ pour les enfants et les personnes âgées. Il y a aussi des prix spéciaux pour les personnes qui achètent leurs billets d'avance.

Le stationnement sera gratuit, avec service de navette, pour les visiteurs qui utiliseront le terrain aménagé à cette fin sur la rue Pointe-aux-Lièvres. Il en coûtera 5\$ pour ceux qui voudront stationner leur véhicule sur le terrain du Colisée.

Par ailleurs, le coût d'utilisation d'une majorité de manèges est réduit de 25% à 33% pour les personnes qui achètent des billets à l'unité ou en quantité de 15 ou 24 billets. Le prix du bracelet-manèges, pour la zone dédiée aux enfants est diminué de 18%, passant de 17\$ à 14\$.

En plus des grands spectacles qui permettront d'entendre les vedettes Robert Charlesbois, Claude Dubois, Éric Lapointe, Dan Bigras, Classique Queen, Marie-Denise Pelletier, Bruno Pelletier et Natalie Choquette, Luce Dufault et Richard Séguin, l'École de cirque de Québec donnera des spectacles à chaque jour.

Il y aura une nouvelle zone d'activités sportives dédiées plus spécialement aux adolescents, à proximité du Centre de foires, et ils pourront participer ou assister à des démonstrations de «sports extrêmes»: vélo de montagne, planche à roulettes et patin à roues alignées (sur rampes et parcours à obstacles), mur d'escalade, plongée sous-marine, kayak de mer, vélo de surf et trampoline.

MIR NASA

Suite de la Une

connu la semaine dernière des problèmes intermittents.

Selon Kathleen Maliga, porte-parole de la NASA au Centre de contrôle russe, le problème est apparu la semaine dernière après la remise en route du système de production d'oxygène. Après avoir commencé à fonctionner normalement, celui-ci s'est mis à s'éteindre spontanément. Depuis lundi, les hommes de Mir tentaient d'effectuer les réparations.

Au cours de leur mission, Anatoli Soloviev et Pavel Vinogradov tenteront d'effectuer des réparations cruciales sur Mir. Les deux cosmonautes doivent remettre en état la station, privée de la moitié de son énergie depuis une collision avec un vaisseau-cargo Progress le 25 juin. La première sortie «interne», prévue le 20 août, sera la plus délicate: les «mécanos de l'espa-

ce» devront pénétrer dans le module Spektr, dépressurisé, et rebrancher des câbles d'alimentation déconnectés après l'accident.

Ultérieurement, ils tenteront de colmater un trou dans ce même module. Au total, six sorties «internes» et dans l'espace sont prévues en deux mois. Des expériences scientifiques sont également programmées.

À l'origine, les réparations devaient être menées par l'équipage actuel, mais elles ont dû être retardées en raison des problèmes cardiaques du commandant de bord Vassili Tsibliev.

En prévision de l'arrivée de l'équipage de relève, les trois hommes de Mir ont chargé du matériel dans un vaisseau-cargo amarré à la station orbitale. Ce dernier devrait se séparer aujourd'hui de Mir pour faire place à la capsule Soyouz de Soloviev et Vinogradov.

Les deux équipages cohabiteront une semaine avant que Tsibliev et Lazoutkine ne repartent le 14 août vers la Terre à bord de leur capsule Soyouz. L'Américain Michael Foale devrait lui rester à bord jusqu'à son remplacement fin septembre ou début octobre par son concitoyen David Wolf, qui gagnera Mir à bord d'Atlantis.

COURS DE PSYCHOLOGIE OFFERTS ENTièrement VIA INTERNET

- Introduction à la psychologie I (3 crédits)
- Introduction à la psychologie II (3 crédits)

RENSEIGNEMENTS :
registra@ustboniface.mb.ca
1-888-233-5112

http://www.ustboniface.mb.ca/cusb/psycho/

(Réduction de 15 % des frais de scolarité pour toute inscription reçue avant le 15 août)

Collège universitaire de Saint-Boniface

• TÉLÉPHONE : (204) 235-4408 • • 888-233-5112 • TÉLÉCOPIEUR : (204) 237-3240

La police militaire a mis 4 jours avant de rechercher Reno Vanier

■ TORONTO (PC) — La police militaire a attendu quatre jours avant de se mettre à la recherche du colonel Reno Vanier, un officier porté disparu début juin et qui avait accès à des secrets militaires.

Le colonel de 46 ans n'avait pas donné signe de vie depuis la fin de semaine du 7 juin quand on l'a tiré du canal Rideau, le 20 juin. Il était alors confus et souffrant.

Le 9 juin, il devait occuper de nouvelles fonctions d'expert militaire au sein d'une mission internationale de contrôle de l'armement et il devait, les jours suivants, être interrogé relativement à une série d'irrégularités financières survenues lors d'un séjour à Haïti.

Le colonel Vanier restera en congé de maladie jusqu'à la mi-août. L'enquête est toujours en cours.

Le ministère de la Défense refuse d'expliquer pourquoi il a fallu attendre quatre jours avant de mettre la police militaire sur la piste de l'officier disparu, mais plusieurs militaires à la retraite ont leurs petites idées là-dessus.

Le colonel à la retraite Brian Reid a confié au *Globe and Mail* qu'il s'inquiétait de l'insouciance manifestée devant l'absence du militaire, «compte tenu de la nature de son travail, de son rang, de son accès au secret militaire et de ce qu'il savait, de son passé et de l'enquête sur l'affaire haïtienne».

M. Reid estime que les circonstances entourant la disparition de Reno Vanier devraient être rendues publiques afin de démontrer qu'en cas d'absence non autorisée, les simples soldats et les of-

ficiers sont soumis aux mêmes règles.

Selon un autre colonel à la retraite, Michel Drapeau, cette affaire a sûrement déjà soulevé les inquiétudes de l'Otan parce que le colonel Vanier a accès à des banques de données classées ultra-sécures.

Le ministre de la Défense, Art Eggleton, a refusé de commenter.

Dana Vanier, lui-même un ancien officier de l'armée, a indiqué que son frère refusait de parler aux journalistes sur les conseils de son avocat.

Il a cependant jeté un peu de lumière sur l'affaire en précisant que la Défense hésitait à imposer au colonel Vanier une sanction pour absence non motivée, préférant lui accorder le bénéfice du doute.

Dana Vanier hésite à révéler les détails de la disparition de son frère, laissant entendre que, même après trois semaines passées près de lui, il peut très bien ne pas en savoir plus long.

«Ce que je peux comprendre de tout cela, c'est que ce n'est pas aussi compliqué que certains veulent le faire croire. Je crois seulement qu'il s'agit d'une malheureuse suite d'événements (...) Je ne pense pas qu'il y ait des espions russes ou des quasi-dictateurs haïtiens en cause. Il y a peut-être des raisons médicales qui n'ont pas encore été identifiées.»

Recours collectif qui fait des petits

MONTREAL (PC) — Le recours collectif contre la Sun Life fait des petits. Sans doute inspirés par la victoire de 400 000 clients du géant de l'assurance, qui ont obtenu 65 millions lors d'un règlement à l'amiable, deux Québécois s'attaquent maintenant à la Mutuelle des fonctionnaires du Québec et à la compagnie Aetna.

Le 5 septembre, Henri-Louis Dumas et Michel Camiré présenteront en effet une requête en cour supérieure pour obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif. Tout comme les clients de Sun Life, les deux hommes se sont laissés séduire par un nouveau type de contrat d'assurance-vie qui devait les libérer du paiement de toute prime après un certain nombre d'années. Contractées en 1988, ces polices dites «avec participation» les obligeaient à déboursier initialement des sommes plus importantes afin de toucher des bénéfices et de se retrouver un jour assurés «gratuitement».

Mais la chute abrupte des taux d'intérêt et de la valeur des immeubles ont bouleversé ce scénario, au grand mé-

contentement de milliers de clients.

M. Camiré devra ainsi payer Aetna jusqu'en 2003, soit huit ans de plus que prévu, dit-il. Selon le résident de Boucherville, en transformant son contrat d'assurance, son courtier lui a pourtant beaucoup vanté les avantages du produit, sans jamais lui en présenter les risques, ni même lui expliquer le calcul des dividendes. Résultat: il n'aurait jamais pensé devoir payer ses primes au-delà d'un an ou deux de plus que convenu.

Quant à M. Dumas, un fonctionnaire montréalais, il espérait être libéré en 1997, mais devra payer ses primes jusqu'en l'an 2000 ou 2008, indique sa requête.

«Nous procédons toujours de manière éthique et n'avons jamais donné aucune garantie, a répliqué Alison Brennan, directrice des communications chez Aetna, à Toronto.

«Cette poursuite nous surprend parce que les retards sont beaucoup moins importants chez nous que chez Sun Life, s'étonne de son côté Richard Garneau, de la MFQ.

Quebec • du 7^{au} 10 août 1997

Passport-souvenir
• Voyage en France
• Carte des sites • Coupons-rabais
• Jeux pour les enfants
• Programmation complète
L'ensemble des lieux des festivités de la SAG de la région de Québec et sur les sites de l'événement.

Encouragez les «Commerçants associés» des Fêtes!

Surveillez ce chevalet à l'entrée des commerces

Venez revivre toute une histoire!

LES FÊTES DE LA NOUVELLE-FRANCE

et ses partenaires

ONAYA • Société des arts de Québec • Canada • Culture et Patrimoine • Québec • Les Fêtes de la Nouvelle-France • XEROX • DIAL • STCUQ • Renseignements : 694-3311



LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

HÔTEL DES GOUVERNEURS

Place Dupuis

1415, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2L 3Y9
1 888 910-1111

« Mon Hôtel à Montréal »

FÊTES DE LA NOUVELLE-FRANCE

Trouver la formule chimique

LISE FOURNIER

Le Soleil

■ QUÉBEC—André Parent est le président des Fêtes de la Nouvelle-France. Des Fêtes qui jusqu'à maintenant n'ont pas fait beaucoup de bruit mais qui, à partir de demain, devront s'avérer à la hauteur pour faire oublier les Médiévales qui, de l'aveu même de M. Parent, présentaient un événement de qualité, d'où leur immense succès.

S'il a accepté ce titre de président, André Parent tient par ailleurs à souligner que la tenue même de ces fêtes n'aurait pu se concrétiser sans l'apport de l'historien Jean Provencher qui à un moment donné, on se souviendra, avait quitté l'organisation pour des raisons personnelles.

« Jean Provencher a mis la table et nous avons bâti sur ses bases », poursuit M. Parent. Une base à laquelle s'est ajouté un volet interactif afin de faire participer le public.

« Nous voulions être autre chose qu'une vitrine de figurants devant des gens. C'est pourquoi, il y a des jeux, des courses au trésor, des questionnaires et des concours oratoires. Bref neuf sites ouverts à la participation. »

Mais il faudra sans doute que la chimie opère pour que le public adopte les Fêtes de la Nouvelle-France comme elle l'avait fait avec les Médiévales. André Parent est toutefois confiant, lui qui se passionne d'histoire et de celle-là en particulier « parce qu'elle nous touche de près et qu'elle se joue sur les lieux mêmes de son déroulement il y a quelque 350 ans ».

La Place Royale redevient le marché public d'antan avec le clocher d'église, symbole de la foi

catholique, et de toutes ses familles souches qui ont peuplé le Québec.

Toutefois, si le comité des Fêtes a retenu ses services à titre de président, c'est aussi parce qu'André Parent était un bon gestionnaire. Propriétaire de Sécurité Sport, l'entrepreneur sait lire des bilans.

« Je fais ça tous les jours avec mon entreprise qui fournit des produits reliés à la pratique des sports, à la tenue de compétition ou autres événements particuliers que ce soit au Canada ou à l'étranger. »

PAS DE DÉFICIT

Il doit donc veiller à ce qu'il n'y ait pas de mauvaises surprises et surtout pas de déficit. Ce fameux déficit qui a probablement causé la perte des Médiévales. Mais là-dessus, sans être trop optimiste, M. Parent estime qu'il se dégagera sans doute un léger surplus, peut-être en raison de la manne providentielle du fédéral arrivée sur le tard. « Ce qui nous permet de respirer un peu », convient le président.

À la veille de l'ouverture officielle des Fêtes de la Nouvelle-France, André Parent formule quatre petits souhaits que le beau temps continue, que la foule soit au rendez-vous, que les gens se déguisent et qu'ils achètent le passeport des Fêtes.



Parent:
« Une
histoire qui
nous touche
de près »



Derek, Ryan, Amanda (rangée du haut) et Kathrine s'amusaient ferme hier sur leur navire de fortune à Place Royale.

L'avion rebondit sur un arbre

Des blessures mineures pour le pilote

CLAUDE VAILLANCOURT

Le Soleil

QUÉBEC — L'hélicoptère du centre de recherche et de sauvetage maritime de la Garde côtière canadienne a été mis à profit dans une situation particulière, hier après-midi, alors que son équipage a été appelé à surveiller de près un petit avion en difficulté qui s'est écrasé malgré tout causant des blessures à son pilote.

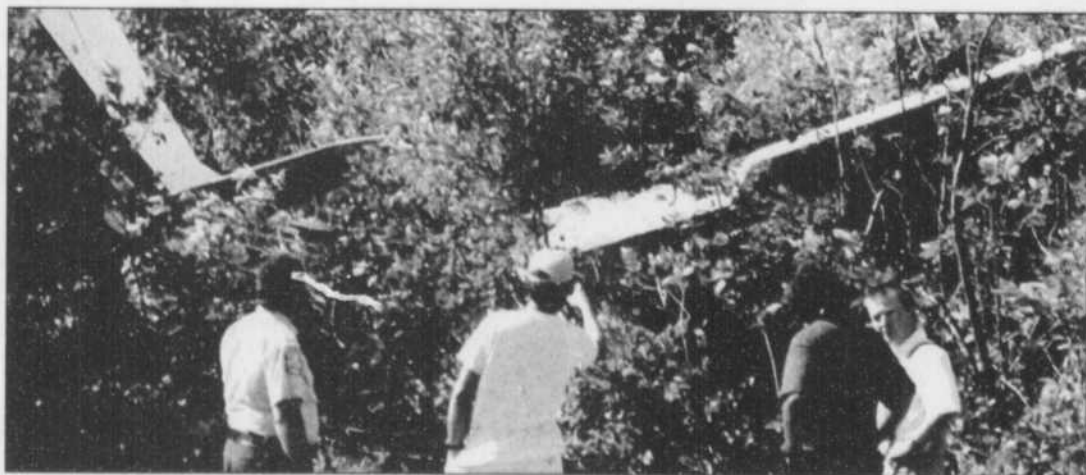
Yves Bélanger avait quitté Pabos, quelques heures plus tôt, à bord de son petit avion immatriculé C-FGMZ quand, en arrivant à proximité de l'île d'Orléans, il a constaté des problèmes à son appareil.

Informé de la situation, le personnel de la tour de contrôle de l'aéroport de Québec a alors demandé au pilote de la Garde côtière qui circulait dans le secteur de porter assistance à Bélanger et de le suivre dans son déplacement.

Le pilote gaspésien a par la suite tenté de poser son petit avion dans un champ, à proximité du pont de l'île d'Orléans, dans la localité de Saint-Pierre. Sous les yeux de nombreux automobilistes qui circulaient sur le pont, l'avion a rebondi en touchant le champ pour finalement

s'immobiliser sur le faite des arbres, en bordure du fleuve.

L'équipage du centre de sauvetage maritime s'est aussitôt posé à proximité, a appelé les services ambulanciers et aidé le pilote à sortir de son avion. Heureusement celui-ci n'avait que des blessures mineures. « C'est la première fois, à ma connaissance, que la Garde côtière est appelée à participer à ce genre d'opération », a mentionné Roger Daigle, un officier responsable de l'organisation.



COLLABORATION SPÉCIALE, VINCENT FRADET

Le pilote a tenté
sans succès
de poser son
avion dans un
champ, près
du pont de l'île
d'Orléans.

VIEUX-QUÉBEC

Non à la SIDAC

BENOÎT ROUTHIER

Le Soleil

QUÉBEC—Les marchands du Vieux-Québec ont rejeté à 90% le projet d'implantation d'une SIDAC sur leur territoire.

En effet, 386 sont allés voter hier sur une possibilité de près de 800 et 344 se sont dits opposés au projet. Seulement 42 se sont prononcés en faveur.

Il faut dire que la Société d'initiative du Vieux-Québec, qui regroupe les quatre associations de gens d'affaires à l'origine du projet, avait invité les commerçants qui étaient en faveur à ne pas faire de campagne. On invoquait la grande controverse que le projet avait fait naître parmi les marchands alors que la création d'une SIDAC nécessite un grand consensus.

Un porte-parole des commerçants opposés au projet, M^{re} Pierre Linteau, a déploré au SOLEIL hier soir la décision de l'autre camp de ne pas faire le débat qui, à son avis, aurait permis de faire la lumière dans ce dossier en confrontant les arguments. Il qualifie de succès d'organisation de son équipe le fait que 344 commerçants soient allés voter contre le projet.

Il déplore aussi le fait que l'absence de débat ne permet pas de savoir combien de marchands sont en faveur d'une SIDAC.

M. Linteau a laissé entendre que des consultations seront entreprises cet automne, par la Ville croit-il, afin de voir si les marchands désirent un regroupement quelconque et quel genre. Il espère que des gens de tous les courants de pensée seront invités.



Kountry Aire

Fondé en 1968



CENTRE DE ROULOTTES MOTORISÉES
UNE DIVISION DE RAYMOND LEBLANC INC.



Mountain Aire

(418) 876-3316 • 1-800-854-3316

En bordure de l'autoroute 40, sortie 281 Nord, Neuville (à 15 minutes de Québec)

Également dépositaire

Leisure Travel, Royal Classic, Prism et Citation

CORVÉE DE NETTOYAGE DE LA VOIE DU QUÉBEC CENTRAL

Plus d'une centaine de jeunes au rendez-vous!

IAN BUSSIÈRES

Collaboration spéciale

■ EAST BROUGHTON — Plus d'une centaine de jeunes de la région de L'Amiante étaient au rendez-vous, hier matin, pour le début des travaux de nettoyage de la voie ferrée du Québec Central Railway (QCR), sur laquelle le train passera à nouveau dès septembre, après plusieurs années d'abandon.

Ces «ferrovipathes», beaucoup plus pacifiques que ceux du long métrage du même nom, avaient répondu à l'appel de l'homme d'affaires Jean-Marc Giguère, maintenant propriétaire du QCR, et du curé d'East Broughton, l'abbé Roger Fortin, porte-parole des centres d'emploi-jeunesse de L'Amiante. Plutôt que de faire effectuer les travaux par de la machinerie, M. Giguère a rencontré l'abbé Fortin et décidé de miser lui aussi sur la jeunesse.

Ayant troqué la soutane pour des vêtements de travail durant la journée d'hier, l'abbé Fortin était à même de constater l'efficacité et le dynamisme de ces jeunes, dont la plu-

part n'avaient pourtant jamais oeuvré à un chantier aussi important que celui du chemin de fer.

10 000 HEURES DE TRAVAIL

« Dans la plupart des secteurs, les travaux ont débuté à 8h pour prendre fin à 15h, alors que dans les autres, ils débiteront demain (aujourd'hui) », a précisé l'abbé Fortin. Le nettoyage des 70 km de voies ferrées qui traversent la région de L'Amiante devrait durer tout le mois d'août et fournir environ 10 000 heures de travail aux jeunes.

« Tout s'est très bien déroulé, encore mieux que ce que nous avions pensé. Même si plusieurs n'avaient aucune expérience, ils ont rapidement pris des trucs pour effectuer le travail et avaient hâte de retourner au boulot, même après une dure journée! » a pour sa part expliqué M^{me} Rosanne Pratte-Cloutier, qui a bénévolement supervisé les jeunes, hier.

Le fils de M^{me} Pratte-Cloutier, Alexandre, a d'ailleurs participé aux travaux et avoué avoir beaucoup apprécié son expérience. « C'est plaisant d'aider le monde, et je suis content de faire ma part pour que le train puisse passer de nouveau dans la région », a-t-il déclaré.

PROJET COMMUNAUTAIRE

C'est d'ailleurs cet esprit d'appropriation du chemin de fer par la communauté que l'abbé Fortin et l'homme d'affaires Jean-Marc Giguère désirent développer par une telle initiative. En effet, si l'expérience s'avère concluante cette an-



M^{me} Rosanne Pratte-Cloutier, le curé Roger Fortin, Guillaume Vachon et Alexandre Cloutier ont mis la main au nettoyage du chemin de fer avec enthousiasme, hier.

née, des jeunes seront embauchés à chaque été pour l'entretien de la voie ferrée.

« Ma préoccupation première est donc que M. Giguère n'ait pas le choix de les engager de nouveau, puisqu'ils seront plus rentables que la ma-

chinerie! » a d'ailleurs lancé le curé d'East Broughton, qui mise énormément sur le bénévolat d'adultes pour superviser et aider aux travaux afin de rendre le capital humain plus économique que la machine.

LA PREMIÈRE MINI-FOURGONNETTE UTILITAIRE SPORT AU MONDE QUI A DU CARACTÈRE.



MPV ALL-SPORT 4X4

La Mazda MPV ALL-SPORT.

Le meilleur des deux mondes : la commodité d'une mini-fourgonnette familiale allée à la fougue et au caractère d'un véhicule sport

utilitaire. Et les meilleures caractéristiques de chacun. De l'espace en abondance, pour les jambes, la tête et pour tous vos chargements.

Quatre portes conventionnelles pour plus de commodité. Quatre glaces électriques qui s'abaissent complètement et un système de ver-

rouillage électrique des portes. Sans oublier son puissant moteur V6 qui répond instantanément aux demandes d'accélération. Il fournit

assez de puissance pour remorquer une charge de 1 930 kg grâce au groupe remorquage offert en option sur le modèle 2RM. Un système

de freins antiblocage aux quatre roues des plus efficaces. Et deux coussins de sécurité. Bref, qu'elle soit à la maison, en ville ou en pleine

campagne, sur le pavé ou sur les sentiers, la Mazda MPV est toujours à sa place. Faites-en l'essai chez votre concessionnaire Mazda.

LA MINI-FOURGONNETTE UTILITAIRE SPORT QUI VOUS TRANSPORTERA DE PLUS D'UNE FAÇON.

MPV ALL-SPORT 4X2

LOCATION À PARTIR DE

279\$

par mois/24 mois

Comptant initial de 1900\$

Entretien sans frais pour la durée du bail*

MPV ALL-SPORT 4X4

LOCATION À PARTIR DE

389\$

par mois/24 mois

Comptant initial de 2700\$

Entretien sans frais pour la durée du bail*

Équipée d'un

SYSTÈME DE CLIMATISATION BIZONE

mazda
EMPORTE-MOI™

Visitez notre site internet : www.mazda.ca

LOCATION
Financement
MAZDA

*Des restrictions s'appliquent sur l'offre d'entretien. Voir votre concessionnaire pour les détails. *Offre valable sur toute location au détail de la nouvelle Mazda MPV All-Sport 1997 modèles 4RM et 2RM chez les détaillants participants à partir du 3 juillet 1997 pour un temps limité. Les véhicules en stock peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Les concessionnaires peuvent louer moins cher. Sur approbation de crédit de Crédit Mazda Canada inc. Le prix de location est basé sur 24 mois. Comptant initial ou échange équivalent. MPV All-Sport 4RM (modèle #JALY77CD33) avec un comptant initial de 2 700 \$. Le paiement du premier mois et le dépôt de 450 \$ sont dus au moment de la transaction. Frais de transport et de préparation avant livraison de 795 \$. MPV All-Sport 2RM (modèle #JABY77AA33) avec un comptant initial de 1 900 \$. Le paiement du premier mois et le dépôt de 350 \$ sont dus au moment de la transaction. Frais de transport et de préparation avant livraison de 795 \$. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Maximum de 20 000 km par an. Frais de 8 \$ le kilomètre additionnel. Passez chez votre concessionnaire Mazda pour tous les détails. Les phares antibrouillard illustrés sont un accessoire installé par le concessionnaire. Les offres ne peuvent être combinées.

Fraudeurs en cavale recherchés

HUGO DUMAS

Le Soleil

QUÉBEC — Les policiers de Québec et plusieurs établissement financiers de la région luttent présentement, tant bien que mal, contre un réseau de fraudeurs qui s'empressent les poches d'une façon très particulière, depuis bientôt un an.

La tactique des escrocs est plutôt simple. Ils se présentent dans une caisse populaire ou une banque. Ils y ouvrent un nouveau compte, sous un faux nom, à l'aide de cartes d'identité volées. Les fraudeurs prennent, bien sûr, le soin de garnir leurs portefeuilles de cartes bancaires toutes neuves. Ils déposent ensuite dans leur compte des chèques falsifiés, portant l'insigne du gouvernement du Québec, qu'ils retirent immédiatement dans un guichet automatique.

« Les chèques émis par le gouvernement sont presque considérés comme de l'argent comptant. Ils ne sont pas gelés et peuvent donc être retirés tout de suite », explique la porte-parole de la sûreté municipale de Québec, Lyne Jacques.

Ce réseau se manifeste sporadiquement, tous les deux ou trois mois, depuis un an. Au début, les montants ne dépassaient jamais les 5000 \$. Mais depuis quelques semaines, les sommes fraudées se sont montées à 16000 \$. Le montant total de l'escroquerie atteint 40000 \$. La police de Québec demande à la population de l'aider à épinglez deux des acteurs de ce petit réseau. Les photos des suspects ont été prises par des caméras installées dans des guichets automatiques.

Les deux hommes sont dans la vingtaine. Ils mesurent environ 1,70 m et parlent français. Toute information peut être communiquée au détective Michel Fortin, au 691-7820.



Un des fraudeurs

EN BREF

BELLECHASSE

Noyade dans le lac Sept-Îles

Une équipe de plongeurs de la Sûreté du Québec a vainement tenté de retrouver le corps de Claude Létourneau, de Saint-Gervais, dans le lac Sept-Îles, dans Bellechasse. L'homme de 42 ans, s'est noyé dans une quarantaine de pieds d'eau, non loin du club nautique, chemin Tour du Lac Sud. La tragédie s'est produite aux environs de 14h. Des agents de la SQ qui patrouillaient sur le lac se sont immédiatement rendus sur les lieux mais ont dû faire appel à leurs collègues devant leur incapacité de retracer le disparu. Les causes et circonstances exactes de la noyade n'étaient toujours pas connues des autorités policières, hier soir. C.V.

CARLETON

Bel et bien tué par un train

L'autopsie pratiquée lundi sur le corps de Bruno Ouellet confirme que l'homme de 20 ans, de Pointe-au-Père, est décédé après avoir été heurté par un train à Carleton, jeudi. Aucune blessure suspecte n'a été trouvée sur son corps, signalé par deux employés du train de marchandises de Chemins de fer Baie-des-Chaleurs vers 8h50, le 31 juillet, deux heures après le passage du train de voyageurs de VIA. Un passager du train a raconté aux enquêteurs de la Sûreté du Québec avoir vu quelqu'un, dont le signallement correspondait à celui de la victime, dévaler la petite descente menant au chemin de fer. Le mystère plane toujours sur les intentions du jeune homme, quant à savoir s'il voulait s'accrocher au convoi ou se suicider. Bruno Ouellet faisait le tour de la Gaspésie en auto-stop. Ses bagages ont été retrouvés par des amis. G.G.

ARMAGH

Dépassement mortel

Un face à face entre une voiture et un véhicule de type «pick-up» a coûté la vie à Stéphane Dion, 22 ans, lundi soir à Armagh. L'accident s'est produit vers 22h15, à la suite d'un dépassement sur la route 281, à l'intersection du rang 8, dans Bellechasse. Le décès du jeune automobiliste, originaire d'Armagh, a été constaté à son arrivée à l'hôpital. Un homme de 27 ans de Saint-Raphaël, a été blessé légèrement lors de l'impact. H.D.

DOYENNETÉ DE L'HUMANITÉ

Une Québécoise de 117 ans dans la course

La famille de Marie-Louise Chassé veut l'inscrire dans le livre Guinness

CARL THÉRIAULT
Collaboration spéciale

■ KAMOURASKA — Des membres de la famille de Mme Marie-Louise Chassé entreprendront des démarches pour faire reconnaître cette citoyenne canadienne, originaire de Saint-Louis-de-Kamouraska, comme doyenne de l'humanité.

Mme Chassé, qui aura 117 ans le 29 août, vit actuellement au Manoir Nipissing de Corbeil, en Ontario, en compagnie de l'un de ses fils Ernest, 81 ans. Ils résident dans une demeure qui a déjà été celle des célèbres jumeaux Dionne.

Mme Chassé a déménagé en Ontario vers 1910 après avoir vécu une trentaine d'années dans la région de Kamouraska. Elle est la fille de Pierre Chassé et de Féronie Lévesque, aussi de Kamouraska, comme le prouve le certificat de naissance et de baptême.

Une dizaine de descendants du premier mariage de Mme Chassé vivent encore dans la région de Kamouraska, dont son petit-fils Jean Bossé, qui, avec son épouse, avait déjà entrepris des démarches pour que l'âge de sa grand-mère maternelle soit officiellement reconnu au Canada. Un travail qu'ils poursuivront à la suite du décès, hier, de la Française Jeanne Calment.

« On veut qu'elle soit inscrite dans le livre des records. Nous avons les formulaires. On va probablement s'en occuper avec les autres membres de la famille », affirme Mme Bossé. La

Société historique de la Côte-du-Sud est prête à appuyer les efforts qui seront déployés en ce sens par la famille. « Nous pouvons donner, si nécessaire, un appui moral et technique pour cette reconnaissance », a précisé son président, Guy Thériault.

Sourde et aveugle, celle qui pourrait succéder à Jeanne Calment, a été fêtée il y a deux ans lors de son 115e anniversaire. Elle avait alors répliqué au chant « Happy birthday for me », se rappelle Jean Bossé. « Elle nous disait de prier fort pour que Dieu vienne la chercher. » L'anniversaire avait aussi été souligné par le premier ministre Jean Chrétien et le gouverneur général du Canada Roméo LeBlanc. Ce dernier l'avait félicitée d'être « sans doute la doyenne des Canadiens ». « Je n'ai réalisé que ce matin que je suis, à 60 ans, son petit-fils. Tu te demandes si ça se peut ! À 60 ans, j'ai la moitié de son âge », rit

«Elle nous a dit de prier fort pour que Dieu vienne la chercher.»

de bon cœur M. Bossé. Marie-Louise Chassé s'est mariée une première fois le 21 novembre 1900 avec un pêcheur de Kamouraska, Étienne Leclerc, de qui elle a eu six enfants dont quatre survécurent. Elle est la sœur du capitaine Napoléon Chassé qui a exploré le Grand Nord canadien avec



Du haut de ses 117 ans, Marie-Louise Chassé peut se vanter d'avoir élevé 16 enfants et d'être l'arrière-arrière grand-mère de 65 descendants. Aujourd'hui, elle est toutefois sourde et aveugle et espère que Dieu viendra la chercher sous peu.

le célèbre capitaine Bernier. Mme Chassé s'est remariée en Ontario avec Hector Meilleur, un veuf père de quatre enfants, avec qui elle aura six autres enfants. Elle avait déménagé dans cette province canadienne pour aider sa sœur après le décès de son premier époux. Au Québec, Mme

Chassé a une arrière-arrière-petite-fille, signale son petit-fils. « La fille de mon frère qui reste à Québec a eu un enfant il y a un an et demi, elle s'appelle Justine Bossé. Je pense que c'est le plus jeune membre de cette famille ! » Au total, Mme Chassé a 65 arrière-arrière petits-enfants...

BAIE-COMEAU

Hausse alarmante des vols

ANNIE ST-PIERRE
Collaboration spéciale

BAIE-COMEAU — Baie-Comeau note une hausse effrayante des introductions par effraction et des vols dans les résidences et commerces qui ont fait un bond de près de 40% au cours du mois dernier.

La sécurité publique de Baie-Comeau est aux prises avec un véritable fléau de ces crimes contre la propriété. « En juillet, nous avons connu 53 in-

troductions par effraction et vols comparativement à 38 à pareille date l'an dernier », indique le porte-parole de la police municipale, M. Gilles Lavoie. Cela constitue une hausse de 39%, un phénomène plutôt inquiétant pour les autorités policières.

La direction du corps de police municipale est préoccupée et met en place un programme de prévention pour contrer le phénomène. Même si les policiers ont procédé à l'arrestation de 14 individus relativement à ces cri-

mes, les délits continuent d'augmenter dans certains quartiers résidentiels.

Pour l'instant, les enquêteurs sont incapables de dire s'il s'agit d'un réseau de criminels qui agissent dans les résidences et commerces de Baie-Comeau. Certaines enquêtes ont toutefois démontré que du matériel dérobé dans des résidences de la municipalité a été revendu sur le marché noir dans les localités de Sainte-Anne-des-Monts et de Cap-Chat, en Gaspésie.

Ces crimes ont fait un bond de 40% au cours du mois dernier



Mme Andrée Caron et son conjoint, Michel Boucher, espèrent de ne pas avoir à revivre une telle situation.

CHIRURGIE ANNULÉE

Un cas de force majeure

La patiente de Rimouski «victime des événements»

ERNIE WELLS
Collaboration spéciale

■ RIMOUSKI — Le centre hospitalier régional de Rimouski confirme que l'intervention chirurgicale que devait subir Mme Andrée Caron, vendredi, a été annulée pour des raisons majeures. Mme Caron a été victime des événements.

La plaignante devait être opérée le vendredi 1er août à 13h30. « Or à ce moment, il s'est présenté deux cas d'urgence vitale et les patients ont dû être traités en priorité sur le cas électif que représentait la dame. Dans les circonstances, la décision d'annuler était ce qu'il y avait de mieux à faire », a expliqué la directrice générale du CHRR, Julie Doyon-Proulx.

La directrice ajoute que la plaignante avait « quand même le droit de manifester son mécontentement ». « En cédant sa place à quelqu'un d'autre, elle a fait son devoir et on a fait le nôtre », d'ajouter le gynécologue traitant, le Dr Tony Blair.

En période estivale, le CHRR fonctionne avec deux salles d'opération générale sur quatre. L'arrivée des deux urgences a mobilisé les deux salles.

« Si l'opération avait été en cours, c'est un autre service qui aurait été copié », a dit le Dr Blair, qui affirme n'avoir jamais évoqué les coupures dans le secteur de la santé pour reporter l'opération.

« La décision du médecin traitant a été dictée par le choix entre une intervention sur des cas d'urgence vitale et le cas électif », a soutenu Mme Doyon-Proulx. Selon le spécialiste, le report de cette opération ne cause aucun préjudice sur l'état de santé de la plaignante.

Mme Andrée Caron devait subir l'ablation d'une tumeur sur un ovaire. Selon le CHRR, la plaignante a donné son accord pour reporter cette intervention. Le spécialiste a proposé trois dates pour reprendre l'intervention qui aura lieu le 3 septembre.

Le conjoint de Mme Caron, Michel Boucher, ne tient pas à ce que ça se reproduise. « On comprend la situation, mais notre moral a été affecté. Il y a aussi toute la préparation physique qui entoure tout ça et qui demande beaucoup d'organisation », affirme M. Boucher qui dit avoir fait, hier, une plainte verbale aux personnes impliquées du CHRR. « On ne veut pas de dédommagement, mais la garantie que ça ne se reproduise plus », a-t-il conclu.

La décision d'annuler était la meilleure, estime l'hôpital

LE PAIEMENT
PRÉAUTORISÉ
Renseignez-vous:
686-3344
1 800 463-2362
LE SOLEIL

À VENDRE

CLINIQUE DENTAIRE
• Idéal pour 2 jeunes dentistes
• Financement préautorisé

GCS Courtier Immobilier Agréé
628-5677 ou 652-9220 248404

RÉEMAILLAGE DE BAINS

RÉEMAILLAGE SUR PLACE

Prix cour.: 249\$ SPÉCIAL 199\$

En vigueur jusqu'au 15 août

Couleur en sus

RÉEMAILLAGE

DE BAIGNOIRES ET DE CÉRAMIQUE

622-0665

URGENT!

TRAITEMENT DE L'ICHTYOSE

(Peau très sèche aux jambes et/ou aux bras depuis l'enfance)

Une étude comparant l'efficacité d'une nouvelle lotion hydratante pour traiter la peau sèche chez les sujets de 21 ans et plus est en cours au Centre dermatologique (2880, chemin Quatre-Bourgeois, Sainte-Foy). L'étude demande 4 visites sur 6 sem. Les traitements sont fournis. Pour renseignements, contactez Garde Lacroix au 650-3555.

CONCEPT PISCINE DESIGN

CREUSÉE - HORS TERRE - PATIO



Piscine creusée

FIJI

16 x 28, Superficie 349 pi ca

7699\$

FINANCEMENT DISPONIBLE

sujet approbation crédit

Photo à titre indicatif

PROMOTION

LUMIÈRE

250 w

GRATUITE

Pour un temps limité

1451, rue Etna, bureau 103, Val-Bélair 842-7642

PLANCHES À NEIGE LIQUIDATION ÉTÉ 97

Marchandise provenant directement des manufacturiers

DES AUBAINES INCROYABLES!

Débutant ce matin à 10 heures

SPÉCIAUX

Ensemble complet planche, fix., botte

349⁹⁵\$

À partir de

ATTENTION: Toutes nos planches sont de fabrication haut de gamme avec noyau de bois

4x4

Fixations

«Universal»

99⁹⁵\$

Installation incluse

Planches à neige

À partir de

59⁹⁵\$

défaut de fabrication

GRATUIT

Botte «snow heelside» en cuir valeur 350\$ avec tout achat de planche

NOLIMITZ 1998

au prix courant

1er arrivé/1er servi

Pour un temps limité

UN SEUL ENDROIT

SPORT BAZAR

2002, chemin Saint-Louis Sillery (Québec) (angle Maguire)

681-2202

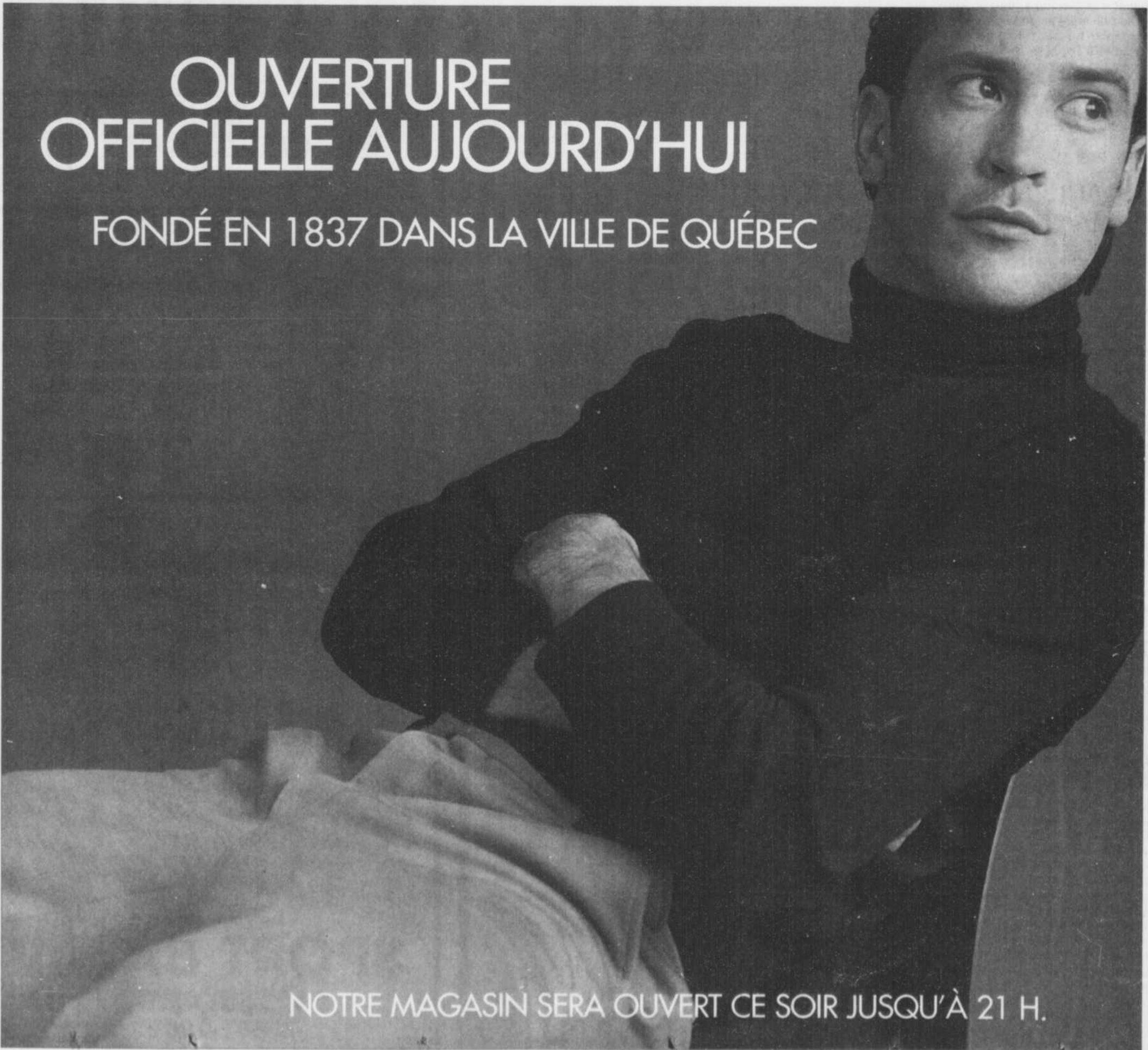


1837...
LE TOUT PREMIER
HOLT RENFREW
À QUÉBEC

1997...
LE TOUT NOUVEAU
HOLT RENFREW
PLACE SAINTE-FOY

OUVERTURE
OFFICIELLE AUJOURD'HUI

FONDÉ EN 1837 DANS LA VILLE DE QUÉBEC



NOTRE MAGASIN SERA OUVERT CE SOIR JUSQU'À 21 H.

LE QUÉBEC LE CANADA

**SOUVERAINETÉ
DE LA COLOMBIE-
BRITANNIQUE**

L'option recueille 15% d'appuis

JOËL-DENIS BELLAVANCE
Le Soleil

OTTAWA — Le gouvernement fédéral doit être davantage à l'écoute des revendications de la Colombie-Britannique à défaut de quoi l'option souverainiste, qui recueille 15 % d'appuis dans cette province, continuera à croître.

C'est du moins ce que croit Gordon Wilson, le conseiller spécial du premier ministre Glen Clark dans le dossier constitutionnel, qui vient de publier un rapport percutant sur l'unité nationale.

Au cours d'une entrevue accordée au SOLEIL, hier, M. Wilson a soutenu qu'Ottawa est en train de semer les germes qui pourraient donner naissance à un parti séparatiste en bonne et due forme dans cette province bien nantie de l'Ouest, comme cela est arrivé au Québec dans les années 1960.

Le dernier exemple en liste est la guerre du saumon, qui oppose le Canada aux États-Unis.

Le premier ministre Clark s'est montré fort combatif dans ce dossier, beaucoup trop au goût du gouvernement Chrétien, qui a littéralement décidé de l'ignorer dans ses négociations avec le gouvernement américain.

Pourtant, le premier ministre Jean Chrétien avait signé en grande pompe, quelques jours avant le déclenchement des élections, une entente avec son homologue de la Colombie-Britannique lui accordant un plus grand mot à dire dans la gestion des pêches sur la côte du Pacifique.

«Ottawa doit prendre très au sérieux la menace d'une sécession en Colombie-Britannique. Il doit tenir compte des préoccupations de la province, autrement cela lui causera bien des problèmes à l'avenir», a déclaré M. Wilson.

Dans son rapport publié la semaine dernière, M. Wilson recommandait au gouvernement Clark de voir des maintenant aux intérêts de sa province au cas où le Québec devenait souverain un jour.

Il soulignait que la souveraineté de la Colombie-Britannique pourrait être une des options qui s'offriraient aux électeurs.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun parti politique favorisant la souveraineté de la Colombie-Britannique. Mais cela pourrait changer au cours des prochaines années si le gouvernement fédéral ne rectifie pas le tir.

La députée réformiste Val Meredith, qui fait partie de l'équipe sur l'unité nationale mise sur pied par le chef Preston Manning, a corroboré ces propos hier en affirmant que le sentiment d'aliénation ne cesse de croître dans sa province.

«Les gens de la Colombie-Britannique veulent qu'Ottawa cesse de traiter leur province comme une colonie. Le sentiment d'aliénation est tel qu'il pourrait donner naissance à un parti souverainiste», a-t-elle déclaré depuis Vancouver.

Mme Meredith a ajouté du même souffle que la Colombie-Britannique ne dispose pas, au sein de la fédération, de l'influence qu'elle devrait avoir compte tenu de sa population et de la taille de son économie.

Chose certaine, la Colombie-Britannique, dont la population (3,7 millions d'habitants) augmente à un rythme imposant à chaque année, en a marre de l'indifférence d'Ottawa dans les dossiers qui lui sont importants.

En fait, dans le conflit du saumon, la majorité de la population se range tout à fait derrière la position ferme adoptée par le premier ministre Glen Clark face au gouvernement américain plutôt que le ton conciliant du fédéral.

Un sondage réalisé l'an dernier démontre que 15 % des gens de la Colombie-Britannique favorisaient l'indépendance de leur province, soit une hausse de trois points par rapport à un autre sondage mené six mois plus tôt.

Le Conseil privé a d'ailleurs déjà rédigé un mémo à l'intention de Jean Chrétien en janvier 1996 l'informant que le mouvement souverainiste prend de l'ampleur en Colombie-Britannique.



De passage à Montréal, hier, le secrétaire au Commerce américain, William Daley, s'est entretenu avec le premier ministre Lucien Bouchard sur la manière de prévenir les conflits commerciaux.

GUERRE DU SAUMON

Daley nuance ses propos

OTTAWA (PC) — Le secrétaire au Commerce américain, William Daley, a tenté hier de nuancer ses propos de la veille, alors qu'en visite à Montréal, il avait laissé entendre que le blocus illégal d'un traversier avait peut-être du bon, puisque les États-Unis et le Canada avaient repris leurs pourparlers sur les quotas de pêche au saumon.

«Ce genre d'actions n'aura aucun effet ni à court ni à long terme si ce n'est qu'accroître les divergences et l'incapacité de trouver une solution à ce dossier», a déclaré M. Daley avant sa rencontre avec le ministre canadien du Commerce international, Sergio Marchi.

M. Daley, qui dirige une délégation commerciale américaine au Canada, a dit douter que les négociateurs parviennent à sortir les deux pays de cette impasse diplomatique avant la fin de la saison de pêche.

Le mois dernier, pour dénoncer la surpêche du saumon sockeye pratiquée par leurs voisins de l'Alaska, des pêcheurs de Colombie-Britannique ont, pendant trois jours, empêché un traversier américain de quitter le port de Prince Rupert. Les Américains, pour leur part, ont toujours soutenu qu'ils pêchaient le saumon rose et que les prises de sockeye étaient accidentelles.

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA MORT DE MOÏSE RÉGIS ET D'ACHILLE VOLLANT

Les Montagnais exigent l'exhumation des corps

QUÉBEC (PC) — Les Montagnais exigeront l'exhumation des corps de Moïse Régis et d'Achille Vollant lors de l'enquête publique qui débutera à Sept-Îles, le mardi 12 août.

«Ça, c'est certain», a déclaré le chef du conseil de bande montagnais Élie-Jacques Jourdain, à la Presse canadienne, hier.

Les Montagnais veulent qu'une autopsie détermine si les deux hommes se sont noyés ou pas, comme le soutient depuis 20 ans, la version officielle des faits. Les policiers avaient alors conclu que Régis et Vollant, ivres à bord de leur embarcation, avaient fait une chute fatale dans la rivière Moïse, à son embouchure dans le Saint-Laurent.

Leur mort hante la Côte-Nord depuis la découverte des corps en juin 1977. Malgré trois enquêtes et des dizaines d'interrogatoires, le doute persiste chez les autochtones qui imputent leur décès à «une chicane avec des gardes-chasse», explique le chef Jourdain.

«On veut que la vérité sorte, soutient-il, toute la communauté montagnaise attend ça depuis longtemps.»

En 1996, le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, ordonna aux policiers de la ville de Québec d'enquêter à nouveau. Conclusion: rien de neuf. Le ministère de la Justice recommanda de «clore le dossier». Les Montagnais étaient furieux.

Selon le chef Jourdain, le ministre Guy Chevrette, responsable des Affaires autochtones, et

feu le député de Duplessis, Denis Perron, «ont poussé fort» pour forcer la tenue de l'enquête publique que présidera M. Yvon Roberge, un juge de Sherbrooke à la retraite. Me Éric Lépine le secondera à titre de procureur de la commission.

L'exhumation des corps de Régis et de Vollant risque de se transformer en cauchemar pour la commission Roberge, si jamais on ne devait pas retrouver les restes des deux défunts.

«On a reçu ça en plein front. On verra ce que que l'on devra faire. Il n'y a pas de décision prise pour le moment. Ce sera une demande du juge que je devrai assumer», a confié hier le secrétaire de la commission, M. Clément Tremblay.

Ce dernier connaît bien la Côte-Nord pour y avoir travaillé pendant une quarantaine d'années. Il sait que certains pensent que les corps des deux hommes ne sont plus dans le cimetière de Maliotenam, près de Sept-Îles, où ils auraient été enterrés jadis. «Il y a des rumeurs qui veulent que les corps ne soient pas dans leurs cercueils, dans le cimetière de Maliotenam», a précisé M. Tremblay.

Se sachant en terrain miné, la commission Roberge s'est distancée du gouvernement et des policiers québécois. Elle compte sur les services d'enquêteurs privés d'expérience: Dominique Pinard, un ancien agent du SCRS (Service canadien du renseignement de sécurité) et Donald Boucher, un ex-agent de la GRC. Ils ont parcouru la Côte-Nord afin de mettre l'affaire à jour et d'établir la liste des témoins (une cinquantaine).

RÉFORME TRUDEL

L'UMQ s'effrite

Les 27 maires de la banlieue de Montréal tournent le dos

BENOÎT ROUTHIER
Le Soleil

■ QUÉBEC — L'unité factice réalisée samedi à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) n'aura duré que le temps des roses: la Conférence des maires (27) de la banlieue de l'île de Montréal (CMBM) ne reconnaît plus l'UMQ comme le porte-parole de ses membres dans le dossier de la réforme Trudel.

Au point que la CMBM a décidé de défendre elle-même la banlieue de l'île auprès du gouvernement et demande une rencontre avec le premier ministre Lucien Bouchard et le ministre des Affaires municipales Rémy Trudel.

Le 13 août il y aura assemblée spéciale pour décider si les 27 municipalités demeureront membres de l'UMQ, et à quelles conditions, ou la quitteront. Rien n'est acquis de ce côté, «plusieurs maires veulent quitter l'UMQ», dit le président de la Conférence, le maire Peter F. Trent, de Westmount.

La CMBM s'oppose à la position adoptée par l'UMQ samedi pour un partage égal de la facture de 500 millions \$, soulignant qu'elle pénalise les 27 villes membres. «L'important, c'est que notre sort est maintenant entre nos mains», affirme M. Trent, qui affirme que «le beau consensus qu'on dit s'être dégagé de l'assemblée spéciale de samedi n'existe même pas!»

Le président de l'UMQ, M. Mario Laframboise, comprend la frustration de la CMBM car ses membres auraient aimé conserver un statut particulier que leur a refusé l'assemblée. M. Laframboise ajoute que tout ce que l'assemblée a décidé, c'est que toutes les municipalités doivent être traitées sur un même pied et que le reste devra être discuté lors de négociations sur un pacte fiscal.

Le président reste optimiste et continue à croire que l'UMQ a fait une «grosse évolution» avec l'assemblée de samedi en décidant d'entreprendre des discussions sur un nouveau pacte fiscal dès maintenant.

Le maire de Québec, M. Jean-Paul L'Allier, ne se surprend pas du mécontentement de la CMBM car les dossiers relatifs à la fiscalité diviseront toujours le monde municipal, les intérêts de certaines villes faisant le désavantage d'autres.

M. L'Allier répète que l'UMQ doit rester un groupe de pression qui devra se modular selon les groupes de villes aux intérêts divergents et que, malgré tout, le monde municipal a quand même beaucoup de choses en commun qui justifient de rester à l'intérieur de l'UMQ.

Pourtant il répète qu'avec les cinq autres villes-centres traditionnelles, il poursuivra les démarches auprès du gouvernement pour la défense de leurs dossiers propres.

Ce matin, c'est le Regroupement des municipalités de la périphérie (groupe de Mme Boucher, mairesses de Sainte-Foy) qui rencontre le ministre Trudel à qui il fera une proposition pour la récupération que le gouvernement veut faire auprès des municipalités. «M. Trudel devra faire montre d'une certaine souplesse», dit le maire Ralph Mercier, de Charlesbourg.

Enfin l'Union des municipalités régionales de comté rencontre aussi M. Trudel ce matin et veut «tester» la sincérité de l'ouverture qu'il dit avoir. On proposera au gouvernement de faire de la récupération dans d'autres secteurs que le transport scolaire et ça signifiera un accroissement des pouvoirs des MRC.

**L'Allier ne
se surprend
pas de
cette
réaction**

COMMISSION D'ENQUÊTE POITRAS SUR LA SQ

Le d. g. adjoint faisait confiance au chef Barbeau

MONTRÉAL (PC) — Le directeur général adjoint de la Sûreté du Québec, Gilles Falardeau, a toujours cru que son patron Serge Barbeau tenait à tirer au clair les irrégularités commises dans le cadre des opérations policières à l'égard du clan Matticks, contrairement aux trois enquêteurs dont il coordonnait le travail.

C'est ce qui ressort des propos de M. Falardeau devant la commission Poitras qui enquête sur la SQ et qui tenait, hier, sa 35e journée d'audiences publiques.

Alors que les enquêteurs Bernard Arsenault, Louis Boudreau et Hilaire Isabelle se plaignaient d'avoir été abandonnés par le directeur Barbeau, le coordonnateur Falardeau estimait que M. Barbeau attendait le moment opportun pour effectuer des changements majeurs.

M. Falardeau basait sa conviction sur des propos tenus par M. Barbeau

le 17 novembre 1995, notamment, en présence des enquêteurs Arsenault, Boudreau et Isabelle.

«M. Barbeau sait que des choses se sont passées, ne marchent pas et il nous a dit qu'il préparait des choses, qu'il voyait à moyen terme», a-t-il dit.

«Je disais au comité ad hoc que le directeur général n'était pas fou, qu'il voyait bien le dossier et qu'il attendait l'opportunité pour procéder», a ajouté M. Falardeau.

De son côté, M. Arsenault lui disait qu'il ne croyait pas que le directeur général Barbeau ferait des changements majeurs et qu'il était même en mesure d'en faire, a rapporté M. Falardeau.

Pour M. Arsenault, un changement aux enquêtes criminelles passait inévitablement par la tenue d'une enquête publique. La teneur des témoi-

gnages de certains officiers dans le procès intenté à quatre policiers accusés de fabrication de preuve et de parjure dans le cadre du dossier Matticks n'a que renforcé cette conviction chez M. Arsenault, a déclaré M. Falardeau.

M. Falardeau a indiqué que le ton de M. Arsenault était devenu assez sarcastique à un moment donné et qu'il parlait au passé du directeur général

Les trois enquêteurs se plaignaient d'avoir été abandonnés par le directeur

Barbeau dont, estimait-il, les jours étaient comptés.

Les deux autres enquêteurs étaient également «découragés, irrités et frustrés» de ne pouvoir interroger à leur guise les policiers reliés au dossier Matticks, a indiqué M. Falardeau.

«Les enquêteurs auraient voulu que M. Barbeau suspende ceux qui refusaient de collaborer. S'il l'avait fait, il aurait dû en retirer des dizaines et des



Gilles Falardeau

dizaines. Ils étaient mécontents et ne voyaient plus comment ils se sortiraient de cette enquête», a-t-il dit.

MM. Barbeau et Falardeau ont attribué à la fatigue ces mouvements d'humeur chez les trois enquêteurs et ont estimé que quelques jours de repos suffiraient pour modifier la situation.

Le mois de décembre avait été difficile pour les enquêteurs internes. Même s'ils n'étaient pas d'accord, M. Falardeau avait proposé et obtenu que les officiers aux enquêtes criminelles se chargent d'obtenir le compte-rendu des activités de leurs subalternes mêlés aux perquisitions dans l'affaire Matticks.

LE MONDE

GUAM

199 tués dans un crash

■ WASHINGTON (d'après AFP et AP) — Un Boeing 747 de la Korean Air (KAL) transportant 254 personnes, s'est écrasé hier sur l'île américaine de Guam dans le Pacifique. Au moins 199 personnes ont péri. Une certaine confusion règne cependant sur le chiffre des morts.

Cinquante-cinq des 254 personnes à bord (231 passagers et 23 membres d'équipage) «ont survécu à l'accident», selon KAL. Les autorités de Guam n'évoquent que 32 survivants. L'avion effectuait la liaison régulière entre Séoul et Guam.

Cette ligne était habituellement desservie par un Airbus de la Korean Air, a précisé le président du Bureau national américain pour la sécurité des transports (NSTB), Jim Hall, lors d'une conférence de presse depuis Seattle.

La tour de contrôle a perdu le contact avec le Boeing à cinq km de l'aéroport, a précisé M. Hall.

Ginger Cruz, porte-parole du gouverneur de Guam, interrogée sur CNN, a rapporté à la chaîne locale MSNBC que des témoins auraient entendu une explosion en vol avant que l'avion ne s'écrase.

Les survivants se trouvent dans un état «plutôt grave», a affirmé M. Cruz. Le Boeing 747 s'est écrasé vers 2h lo-

cales. Un responsable des garde-côtes américains de Guam, le lieutenant Thomas Robinson, a précisé que l'accident s'était produit dans une zone difficile d'accès au centre de l'île, une «jungle» desservie par une route très mauvaise.

L'une des boîtes noires de l'appareil a été retrouvée sur les lieux

PROBLÈMES DE MOTEUR

L'appareil aurait connu des problèmes de moteur peu avant l'accident, a indiqué un porte-parole de l'aéroport. De son côté le bureau national pour la sécurité des transports (NTSB) des États-Unis a indiqué qu'un appareil de mesure utilisé pour calculer l'angle d'approche à l'atterrissage ne fonctionnait pas.

L'appareil aurait heurté une canalisation transportant du carburant avant de toucher le sol, selon le gouverneur de l'île.

M. Carl Gutierrez a déclaré par téléphone au programme *Newsnight* de

la télévision britannique BBC que l'appareil avait arraché une canalisation de la marine américaine reliant l'extrémité de l'île à la base aérienne se trouvant dans le nord de celle-ci.

Le Pentagone a par ailleurs annoncé hier après-midi qu'un avion C-141 de l'US Air Force s'apprêtait à transporter sur place une équipe du NTSB.

Le président du NTSB a précisé que le Boeing avait été livré à la compagnie en 1984.

Boeing a indiqué dans un communiqué avoir envoyé une équipe à Guam pour aider le NTSB dans son enquête.

Guam est l'une des destinations préférées des jeunes mariés sud-coréens pour leur lune de miel.

Un groupe de responsables de la KAL, accompagné de sept membres du gouvernement, a quitté Séoul pour se rendre sur les lieux de l'accident.

Le ministre des transports et directeur du département de l'aviation internationale, Song Dae-Yong, dirige la délégation gouvernementale, également composée d'experts et d'enquêteurs qui tenteront d'éclaircir les circonstances de la catastrophe.

Un avion spécialement affrété doit ramener les survivants à Séoul, a annoncé un porte-parole de la KAL.

Le Hezbollah crie vengeance

Israël poursuit ses opérations dans le Sud du Liban

(D'après AFP et AP) — Israël a poursuivi hier pour la seconde journée consécutive ses opérations militaires hors de la zone qu'il occupe au Liban sud, faisant des victimes civiles, alors que le Hezbollah pro-iranien a menacé de reprendre les opérations kamikaze contre l'armée israélienne.

Deux civils libanais âgés de plus de 70 ans ont été tués et quatre autres, deux vieillards et deux enfants, ont été blessés lors d'un raid israélien contre le sud de la plaine orientale de la Bekaa sous contrôle syrien.

Un second raid aérien s'est produit moins de deux heures plus tard dans le même secteur, sans faire immédiatement état de victimes.

Par ailleurs, un civil libanais a été tué par l'explosion d'une charge à l'intérieur de la «zone» sur la route de Kfarhoua-Jezzine. Un porte-parole du Hezbollah a indiqué que son organisation n'avait pas mené d'opération hier dans ce secteur.

Le bombardement israélien est intervenu après qu'un milicien de l'Armée du Liban sud (ALS, milice supplétive d'Israël) eut été légèrement blessé dans une attaque du Hezbollah contre la position de Zemraya, en bordure du secteur oriental de la zone occupée.

À Jérusalem, un porte-parole militaire a confirmé le raid, affirmant que des appareils de l'armée de l'air avaient bombardé un fief du Hezbollah.

Lundi, l'armée israélienne avait mené une opération hélicoptère à 5 km hors de la zone occupée, près du village de Kfour, tuant à l'aide d'un engin piégé camouflé en rocher cinq mem-

bres du Hezbollah pro-iranien et blessant six civils.

À Nabatiyé, importante ville du Liban sud, le parti intégriste pro-iranien a menacé de reprendre les opérations kamikaze contre l'armée israélienne au Liban sud, à l'occasion des funérailles de quatre des cinq militants tués lundi.

«Face à la répression menée contre les Palestiniens et les Libanais, Israël va trouver des kamikazes et des bombes tant en Palestine que dans la bande frontalière occupée au Liban sud», a déclaré le numéro deux du Hezbollah, cheikh Naim Kassem, devant 15 000 partisans.

La dernière attaque suicide du Hezbollah remonte au 20 mars 1996. Un de ses militants bardé d'explosif s'était jeté contre un convoi israélien tuant un militaire israélien et en blessant six autres.

Un tract du groupe islamique Hamas diffusé hier dans la bande de Gaza menace aussi par ailleurs Israël de nouveaux attentats, une semaine après le double attentat suicide qui a fait 15 victimes sur un marché de Jérusalem.

«Nos prochaines frappes seront cruelles», déclare ce texte. Plusieurs tracts signés par le Hamas avaient revendiqué le double attentat de Jérusalem. Comme ces tracts, le texte reçu hier ne porte pas le logo habituel de la branche militaire du Hamas.

Israël, menacé de nouvelles attaques à la bombe, a refusé hier de lever les sanctions qui ravagent l'économie palestinienne et minent la position du président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat.

IRAN

Marge de manoeuvre étroite pour Khatami

TÉHÉRAN (d'après AFP) — Le nouveau président iranien Mohammad Khatami dispose d'une marge de manoeuvre étroite face à la majorité conservatrice du Parlement dont il doit solliciter prochainement le vote de confiance pour son gouvernement.

Des représentants de cette majorité ont mis en garde ces derniers jours M. Khatami contre toute nomination au cabinet de ténors des factions radicale ou modérée de la coalition qui soutient le nouveau président, pour l'obliger à choisir des personnalités consensuelles aux ministères clés.

«Le Parlement ne votera pas pour des personnalités qui n'ont rien fait pour satisfaire la population», a affirmé Marzieh Sadighi, député de Machad (est) et membre de la majorité conservatrice.

Les conservateurs qui mettent en avant les thèmes de la «justice sociale» et de «la défense des principes de base de la révolution», s'opposent aux radicaux et aux modérés qui, eux, préconisent un développement économique «tous azimuts».

Les radicaux islamiques, dont l'alliance avec les technocrates modérés proches du président sortant Ali Akbar Hachemi-Rafsanjani avait permis la victoire de M. Khatami, étaient au pouvoir en Iran pendant les dix premières années de la révolution.

Sous la présidence de M. Rafsanjani, les conservateurs s'étaient montrés très critiques à l'égard de la politique d'ouverture du gouvernement et ses conséquences économiques, sociales et culturelles.

Pour apaiser les inquiétudes, M. Khatami a reconduit lundi Hassan Habibi dans ses fonctions de premier vice-président. Considéré comme proche du «guide» de la république, Ali Khamenei, M. Habibi bénéficie du soutien de toutes les factions du régime.

Le nouveau président, «numéro deux» du régime après M. Khamenei, devrait nommer quelques personnalités radicales à la tête de plusieurs ministères-clés, tout en essayant d'éviter un conflit avec le Parlement.

Mais la nomination au poste de ministre des Renseignements de Mohammad Moussavi-Khoenla, un ténor radical, ancien porte-parole des preneurs d'otages à l'ambassade US à Téhéran et ex-procureur de la République, semble improbable.

Les conservateurs qui contrôlent les principales institutions du régime, dont la radio et la télévision d'État, se seraient vivement opposés à sa nomination, soulignant que Majid Ansari, député radical, pourrait être candidat à ce poste.

M. Khatami, un religieux de 54 ans, élu le 23 mai avec 69% des voix, entame son mandat de quatre ans dans un climat d'espoir d'un profond changement dans la société.

Dans son premier discours après sa prise de fonction, le président a appelé à une «coopération étroite entre toutes les institutions» du régime pour «assurer la réalisation des vœux» de la population.

M. Khatami va disposer de deux semaines pour soumettre au Parlement la liste de son cabinet.

EN BREF

ULSTER
Marches détournées

La police d'Ulster a ordonné hier à une confrérie loyaliste protestante, les *Apprentice Boys*, de trouver un nouvel itinéraire pour trois défilés prévus ce week-end dans deux villages catholiques et à Belfast par crainte d'affrontements intercommunautaires. Une centaine d'*Apprentice Boys* ont par ailleurs l'intention de défilé sur les murailles ceignant la vieille ville de London-

derry et surplombant le quartier catholique du Bogside. Un grand défilé, autour de la ville, doit ensuite rassembler 10 000 protestants. Les négociations entre catholiques du Bogside et protestants au sujet de la marche controversée des remparts n'ont pas abouti. La police a en revanche ordonné aux *Apprentice Boys* de renoncer à leur itinéraire prévu samedi via Ormeau Road, à Belfast, et dans les villages de Dunloy (ouest) et Bellaghy (nord). Un porte-parole des *Apprentice Boys* s'est dit déçu de cette décision mais a estimé que les manifestants «ne violeraient pas la loi». (AFP)



Des secouristes dégagent un bambin blessé des ruines du Jumbo.

CALIFORNIE

Un condamné échappe in extremis à son exécution

MICHELLE LOCKE
Associated Press

SAN QUENTIN, Californie (AP) — La Cour suprême des É.-U. a décidé de réexaminer le cas d'un condamné à mort, six heures seulement avant l'heure prévue pour son exécution à la prison de San Quentin, en Californie.

Condamné à la peine capitale pour le viol et l'assassinat d'une jeune femme — crime pour lequel il n'a cessé de clamer son innocence —, Thomas Martin Thompson, 42 ans, aurait dû être exécuté mardi à 0h01.

Sa mise à mort a été suspendue sine die à la suite d'un recours introduit dimanche par la 9^e Cour d'appel des É.-U., jugeant que l'incompétence de l'avocat du condamné soulevait «une grave interrogation» quant à la pertinence de la sentence infligée.

Les juges de la cour d'appel ont fait valoir que le premier défenseur du condamné n'avait pas suffisamment contesté l'accusation de viol, circonstance aggravante qui avait rendu son client éligible pour la peine de mort.

Suite à ce recours, les neuf juges de la Cour suprême américaine se sont entretenus par téléconférence et sont convenus de réexaminer plusieurs aspects de la procédure.

Thompson avait déjà fait ses adieux à sa famille et à ses amis venus le saluer une dernière fois à la prison de San Quentin quand la décision de la Cour suprême est intervenue. Il devait être le cinquième condamné exécuté dans cet établissement pénitentiaire depuis le rétablissement de

la peine de mort en Californie en 1977.

Après une nuit passée en boîte de nuit, Ginger Fleischli, 20 ans, avait été tuée à l'arme blanche le 11 septembre 1981 dans l'appartement que partageait Thompson avec David Leitch, ancien petit ami de la victime.

Lors de son procès, Thompson a été reconnu coupable du viol de la jeune fille, qu'il aurait ensuite poignardée à mort pour ne pas qu'elle ébruïte son projet de trafic de réfugiés asiatiques. L'accusé nie avoir assassiné Ginger Fleischli et soutient qu'elle était consentante lors de leur rapport sexuel.

Les avocats de Thompson soutiennent que Leitch — qui se trouvait dans l'appartement au moment du crime — est un suspect plus crédible que leur client. À leurs yeux, il aurait agi par dépit amoureux.

Dénoncée comme «totalement irrégulière» par le gouverneur de Californie, Pete Wilson, la décision de la Cour suprême a été saluée comme exemplaire par la défense. «C'est une grande victoire pour Thomas Thompson et pour le système judiciaire américain», a estimé James Thompson, ancien président d'une association d'avocats californiens et conseiller de l'équipe assurant la défense du condamné.

La famille de Ginger Fleischli s'est en revanche déclarée, tout en se disant certaine que l'exécution du condamné interviendra tôt ou tard. «Ma famille tient à ce l'on aille jusqu'au bout de la sentence», a souligné Jack Fleischli, frère de la victime. «Nous sommes patients et nous reviendrons lorsque l'exécution aura eu lieu.»

DOLLAR
72,54 ¢ US
+0,03

OR
320,40 \$ US
-3,50

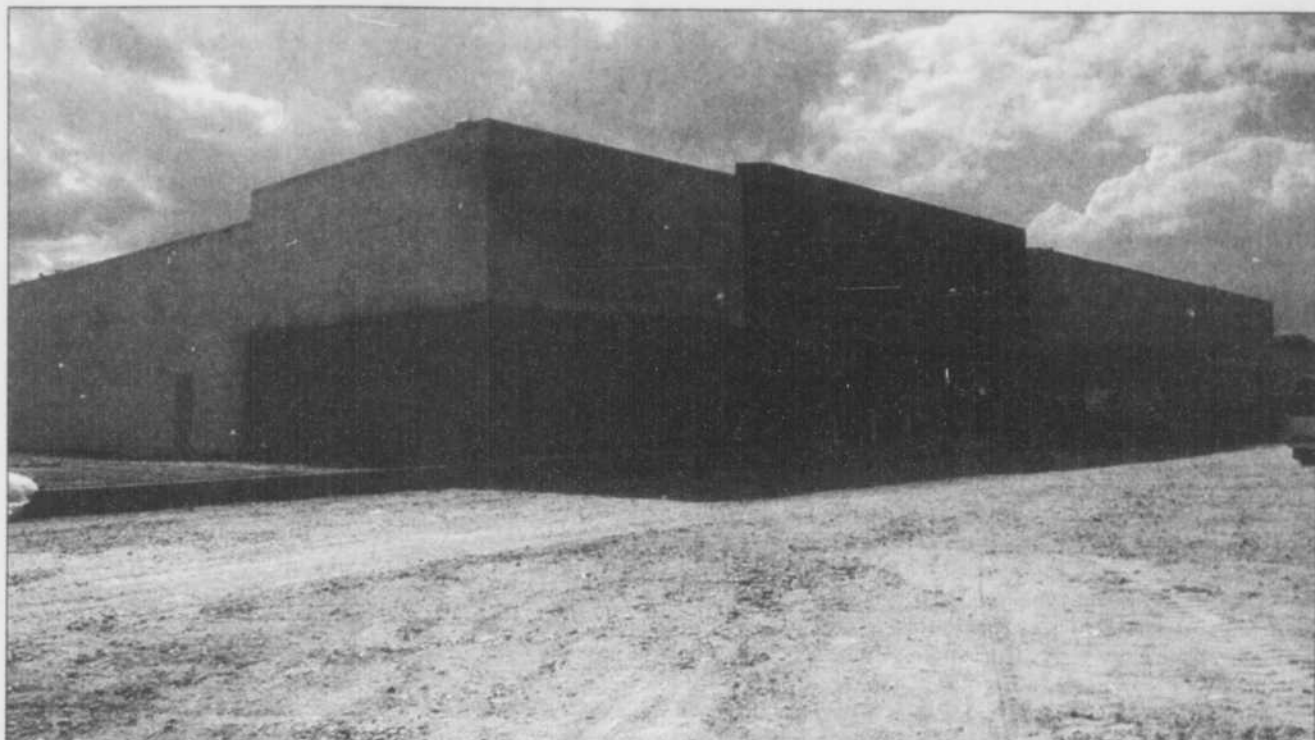
ARGENT
6,265 \$
-0,121

MONTREAL
3473,01
+11,97

TORONTO
6903,08
+51,94

NEW YORK
8187,54
-10,91

QUESTIONS D'ARGENT



Les travaux au Wal Mart de Lévis sont très avancés. Le nouveau magasin ouvrira ses portes à la fin de septembre.

AU WAL MART DE LÉVIS

5000 candidats pour 200 postes

MARC SAINT-PIERRE
Le Soleil

■ LÉVIS — Wal Mart a reçu au total presque 5000 candidatures d'aspirants-employés pour son magasin lévisien qui ouvrira le mois prochain. C'est ce qu'a indiqué, hier au SOLEIL, l'assistant-gérant-entraîneur du futur magasin, Roger Lefebvre.

« Les candidats viennent de partout, de la Rive-Sud, de la Rive-Nord, de Montmagny, de la Beauce, de toute la région Chaudière-Appalaches. De Trois-Rivières, de Drummondville aussi. Il y en a eu un peu de la Côte-Nord également », a indiqué M. Lefebvre, bras droit du directeur général Claude Gauthier.

DE 17 À PRESQUE 77 ANS

« Le bagage de ces personnes est très diversifié. Il y en a qui ont l'expérience du commerce au détail, il y a des employés de bureau, des gens qui maîtrisent l'informatique. Il y a des comptables, des avocats. Beaucoup de bacs. Ce sont des gens de 17 ans à quasiment 77 ans », a illustré M. Lefebvre.

« Personnellement, j'ai rencontré

quelques candidats retraités qui voulaient un travail pour se désennuyer », a-t-il ajouté.

Grande surface de 106 000 pieds carrés, implantée angle Kennedy-autoroute Jean-Lesage, en voie d'être complétée, le magasin requiert au démarrage et en période de pointe les services de quelque 200 « associés », comme sont désignés les employés dans la terminologie de Wal Mart. Entre 120 et 150 sont requis pendant les périodes creuses qui caractérisent le marché de la vente au détail.

Dans une première étape, les recruteurs de la grande entreprise de vente au détail ont rencontré les candidats et effectué du même coup une première sélection. Cette semaine, le processus d'embauche en est à une deuxième vague d'entrevues des candidats.

La semaine prochaine, une dernière vague d'entrevues marquera l'embauche proprement dite.

« Notre but, c'est de terminer la semaine prochaine. Nous avons besoin de nos associés dès le milieu du mois d'août, afin qu'ils soient prêts pour l'ouverture », a précisé M. Lefebvre.

« Ce que Wal Mart recherche, c'est le candidat qui veut, qui est enthousiaste, une personne impliquée dans son travail et qui démontre son intérêt à apprendre », a noté le no 2 du magasin lévisien.

Pour l'heure, la date de l'ouverture du Wal Mart de Lévis n'est pas précisée, l'entreprise évoquant « la fin de septembre » pour le grand jour.

Pour la région de Québec, le Wal Mart lévisien est le deuxième, un premier magasin ayant déjà pignon sur rue aux Galeries de la Capitale. Un mois plus tard, Wal Mart ouvrira une troisième magasin à Sainte-Foy, angle Duplessis-Charest.

Le processus d'embauche de ce troisième magasin devrait être lancé dans deux semaines. Dans l'Est du Québec, Wal Mart est aussi implanté à Baie-Comeau et Sept-Îles.

PRODUCTEURS DE SIROP D'ÉRABLE Recours collectif réclamé

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — Plus de 4000 acériculteurs du Québec ont demandé, hier au tribunal, de les autoriser à exercer un recours collectif contre leur fédération et contre le Regroupement pour la commercialisation des produits d'érable du Québec. Après avoir écouté les représentations des parties, le juge René Letarte a pris la cause en délibéré.

En fait, la requête n'était présentée par un seul producteur, M. Léo Doyon, de Sainte-Clothilde de Beauce, afin d'être reconnu comme représentant des 4100 acériculteurs dans un éventuel recours collectif. Plus précisément, il s'agirait des producteurs dont les récoltes de 1990 et 1991 avaient été confiées à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.

PAYÉS EN PARTIE

Les producteurs se plaignent de ne pas avoir été complètement payés pour ces récoltes. À titre d'exemple, M. Doyon mentionne un manque à gagner de 13 000 \$.

L'historique du litige révèle qu'en 1993, la fédération a cédé des stocks de sirop à un nouvel organisme, le Regroupement pour la commercialisation des produits de l'érable. Celui-ci a par la suite écoulé les stocks mais les producteurs, eux, n'ont jamais été payés.

Devant le tribunal, hier, le procureur de la fédération, Me Louis Coallier, a plaidé que la transaction faisant passer le sirop aux mains du regroupement a été approuvée par la Régie des marchés agricoles. Par cette décision, la régie exemptait la fédération de payer les producteurs pour les années visées, années au cours desquelles on

a enregistré des surplus de sirop d'érable.

Quant au regroupement, d'ajouter Me Coallier, il s'agit d'un organisme sans but lucratif, qui a été créé par des fonctionnaires du gouvernement du Québec. L'action du regroupement, selon l'avocat, n'a consisté qu'à vendre un surplus d'inventaire après l'avoir acquis de la fédération « pour la dette » de cette dernière.

L'argument se voulait une réplique à l'une des allégations du procureur des acériculteurs, Me Maurice Warren, selon lequel la fédération n'a fait naître le regroupement que pour payer ses créancières, les caisses populaires. De plus, Me Warren fait grand état que des administrateurs de la fédération se trouvent en conflit d'intérêts puisqu'ils occupent les mêmes fonctions au sein du regroupement. À la présidence de celui-ci, on retrouve même un représentant de la Fédération des caisses populaires.

Selon Me Warren, la transaction entre la fédération et le regroupement aurait absolument dû être approuvée par l'assemblée générale des acériculteurs. C'est la fédération qui avait une dette, et non ses membres, d'ajouter l'avocat, estimant que le Regroupement pour la commercialisation a tiré plus de 18 millions \$ des stocks de sirop. L'avocat de la fédération a même laissé entendre hier que le chiffre pourrait atteindre 25 millions \$.

« J'ai l'impression que ça vaut la peine qu'on se penche là-dessus », a dit le juge Letarte à un certain moment, donnant ainsi une indication de son opinion. Plus tard, le magistrat a souligné que la fédération avait été dispensée de payer ses producteurs mais que rien ne l'empêchait de le faire.

ENTREPRISES

■ Au trimestre échu le 5 juillet, **Métro-Richelieu** a fait un bénéfice net de 21,0 millions \$, comparé à 19,6 millions \$ un an plus tôt. Le chiffre d'affaires a atteint 1,07 milliard \$, en hausse sur les 1,02 milliard \$ amassés au même trimestre en 1996. Sur les trois premiers trimestres de l'exercice, le profit de la chaîne d'épicerie totalise 50,6 millions \$, comparé à 46,9 millions \$ en 1996.

■ Au trimestre échu le 28 juin, **Domco** a réalisé un bénéfice net de 7,1 millions \$ comparé à 6,0 millions \$. Le fabricant de couvre-sols de vinyle, basé à Farnham, a fait un chiffre trimestriel de 94,9 millions \$, en hausse sur les 89,1 millions \$ amassés à pareille date en 1996. Sur le semestre, le bénéfice net atteint les 12,3 millions \$, contre 10,2 millions \$ sur la même période un

an plus tôt. Par ailleurs, le conseil d'administration a recommandé aux actionnaires de refuser l'offre de 23 \$ l'action du groupe Armstrong. À la mi-juin, cette compagnie lançait une OPA visant la totalité du capital de Domco. L'offre d'Armstrong échoit le 15 août.

■ Le gouvernement de la Colombie-Britannique et **Alcan** ont évité un procès coûteux en réglant leurs différends entourant le projet de parachèvement hydroélectrique Kemano, dans le Nord-Ouest de la province. Les deux parties ont signé hier une entente qu'ils ont qualifiée d'historique. La Colombie-Britannique offrira à Alcan l'électricité dont elle a besoin pour agrandir son aluminerie. Cette électricité devait lui être fournie par un barrage. En revanche, la province obtiendra de nouveaux emplois.

Ottawa permet la vente de National Trustco à la Scotia

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a autorisé hier l'offre de 1,25 milliard \$ faite par la Banque de Nouvelle-Écosse pour l'acquisition de National Trustco.

Après examen de la transaction, le rachat a été permis par le ministre des Finances Paul Martin, le bureau du surintendant aux institutions financières et le bureau de la concurrence, dit un communiqué du gouvernement.

Cette nouvelle survient au moment où le gouvernement fédéral revoit les règles qui pourraient affecter l'avenir des institutions financières.

Le groupe de travail mis sur pied pour examiner les services financiers a conclu récemment, dans un rapport préliminaire qui a été remis à Jim Peterson, secrétaire d'État aux institutions financières, qu'Ottawa devrait mettre fin à sa politique empêchant

« les grands de racheter les grands » dans le secteur des services financiers. Ottawa, dit-il, devrait juger chaque transaction au mérite, selon son impact sur la concurrence, la santé de l'institution concernée et l'intérêt national. L'autorisation gouvernementale pour l'offre de National Trustco devient ainsi une simple formalité.

M. Peterson avait demandé qu'un rapport soit préparé pour aider le gou-

vernement à prendre une décision au sujet de l'offre de la Banque de Nouvelle-Écosse pour l'acquisition de National Trustco, et de l'offre de 2,4 milliards \$ de la Banque Royale pour l'acquisition de la London Life.

La Banque Scotia a annoncé le 24 juin la conclusion d'un accord pour racheter la participation de 47 % dans National Trustco détenue par l'actionnaire majoritaire Hal Jackman, et a

étendu cette offre aux autres actionnaires de l'entreprise. National Trustco compte 3550 employés.

Les banques canadiennes sont favorables à l'assouplissement des règles sur la propriété des institutions financières. La Banque de Montréal, notamment, a souligné au groupe de travail que le secteur bancaire devra grandir s'il veut faire concurrence aux grandes institutions financières étrangères.

Surveillez notre
cahier spécial
le 9 août prochain!
Gagnez
2 500 \$
d'achats à Place Ste-Foy !

Coupon de participation disponible **seulement** au dos
du cahier spécial Place Ste-Foy. Ne ratez pas cette chance!

PLACE
STE
FOY

En collaboration avec

LE SOLEIL

Des chicanes internes ont eu raison de Surfpolitix

FRANÇOIS POULIOT
Le Soleil

■ QUÉBEC — De fortes dissensions à l'intérieur du conseil d'administration ont eu raison de la jeune compagnie Surfpolitix, qui n'aura finalement été qu'une étoile filante sur le marché international.

C'est ce qui est ressorti hier à la première assemblée des créanciers de la compagnie.

Le fabricant de planches à neige de Beauport, qui a déjà employé jusqu'à 75 personnes, devrait laisser à ses créanciers ordinaires la somme de 350 000 \$, lorsque ses pertes 1997 auront été comptabilisées et traduites en remboursement d'impôt.

Dans son rapport aux créanciers, le syndic André Champagne, de la firme Raymond Chabot, attribue la faillite à deux facteurs principaux: une chicane d'actionnaires de même «qu'aux millions engloutis depuis un an dans la filiale française Skis Lacroix», acquise en juillet 1996.

La rapidité avec laquelle la compagnie est parvenue à court de liquidités a surpris même ses dirigeants.

Au mois de décembre 1996, les sept actionnaires se sont voté un boni de 24 000 \$ chacun, payable à raison de 2000 \$ par mois. Ces paiements ont été effectués pour la période de janvier à avril 1997 et ont cessé avec les ennuis financiers de l'entreprise.

Ils apparaissent au chapitre des transactions révisables par le syndic, tout comme un boni spécial de 104 000 \$ voté à la même époque en faveur de l'actionnaire-directeur général Paul Bertrand (qui n'en a touché que 75 000 \$) et un remboursement de dépenses de 70 000 \$ à l'ancien actionnaire Marco Piloto.

M. Bertrand a expliqué, hier, qu'au moment de dégager ces sommes, la compagnie venait de réaliser un profit d'exploitation de 2,1 millions \$ sur

un chiffre d'affaires de 15 millions \$. Il a aussi insisté pour dire que le 104 000 \$ qui lui avait été octroyé avait pour but de compenser une absence totale de rémunération depuis deux ans (52 000 \$ par année).

Écarté de la compagnie au mois de juin (en même temps M. Piloto) par le vote des autres actionnaires (Bernard Dubuc, François Plante, Harald Bossecker et Michel Grenier), M. Bertrand a soutenu que ses partenaires étaient en bonne partie responsables de tout ce qui arrivait.

Selon lui, l'entreprise aurait pu générer cette année un profit avoisinant le million \$ si, en mars, ceux-ci avaient accepté de donner leurs actions à la caisse centrale Desjardins en garantie d'une extension de crédit de 1,5 million \$.

«J'avais accepté l'extension en indiquant à la caisse que c'était sous réserve d'une approbation des autres actionnaires. Le 5 juin, ceux-ci n'ont même pas voté sur la motion et ont préféré nous démettre M. Piloto et moi», a-t-il dit.

Le jour même de cette démotion, les administrateurs élaient François Plante à la présidence, qui signalait l'avis d'intention pour mise en faillite.

Au lendemain de cet avis, le syndic déposait un bilan provisoire qui faisait état d'un manque à gagner probable de 300 000 \$ le 31 octobre, fin de l'exercice financier.

La Caisse populaire devait accepter d'avancer l'équivalent du montant afin de permettre la poursuite des activités. Mais il devait plus tard s'avérer que d'autres sommes seraient nécessaires.

La caisse centrale doit se présenter en cour demain pour obtenir une requête en délaissement des actifs. Elle pourra ensuite disposer de l'entreprise comme elle l'entend. Pour l'instant, celle-ci tourne toujours, administrée par Price Water House.

Le bilan provisoire de faillite montre un passif d'au moins 9,5 millions \$ dont 7,5 millions \$ sont dus à la Caisse. De la dette de Desjardins, 1,2 million \$ ne sont pas garantis.

Davie n'est pas à vendre

Selon un dirigeant de Dominion Bridge

MARC SAINT-PIERRE
Le Soleil

LÉVIS — Carte importante dans le jeu de Dominion Bridge Corporation, le chantier maritime Industries Davie n'est surtout pas à vendre au moment où l'entreprise vise le marché des plates-formes de forage de haute mer.

C'est ce qu'a affirmé, hier au SOLEIL, le vice-président et conseiller juridique de Dominion Bridge, Olivier Després.

«Dans sa stratégie de réorganisation et de réaligement de ses filiales industrielles, Dominion Bridge Corporation lorgne le marché des plates-formes de forage en haute mer. Pour avoir accès à ce marché lucratif, ça nous prend Industries Davie», a dit M. Després ajoutant que le chantier lévisien a aussi besoin de Dominion Bridge.

«Il y a là une synergie qu'il est important de préserver. Dominion Bridge Corporation et Dominion Bridge Inc. ne pourraient pas lorgner le marché des plates-formes de forage sans Industries Davie et vice-versa. On peut parler de masse critique», a ajouté le vice-président.

Dominion Bridge Corporation, c'est notamment Dominion Bridge Inc. et Industries Davie mais c'est aussi le groupe de compagnies Steen Becker de Montréal et Toronto, la filiale australienne McConnell Dowell et quelques autres. Selon l'entreprise, l'ensemble des filiales représente 6500 employés, des revenus anticipés de 850 millions \$ pour cette année et un carnet de commandes global de 700 millions \$.

Hier, un quotidien montréalais avait indiqué que le chantier lévisien pourrait être vendu si le futur acquéreur ou partenaire majeur que Dominion Bridge recherche pour se refaire une santé financière en décidait ainsi.

Cette hypothèse, le porte-parole de Dominion Bridge l'a balayée du revers de la main.

«C'est illogique de vendre une unité (Davie) alors que nous avons besoin de l'ensemble pour aller chercher ces contrats de plate-forme et les réaliser. La synergie Dominion Bridge est un atout et il serait aussi dans l'intérêt d'un acquéreur de la préserver. Ce qui est vrai pour nous est aussi vrai pour un éventuel acquéreur», a noté M. Després.

Selon le président du Syndicat des travailleurs du chantier (CSN), Richard Gauvin, le grand patron des Industries Davie, Arthur Gélinas, a affirmé à l'occasion d'une rencontre privée toute récente avec les chefs syndicaux qu'une lettre d'intention a d'ores et déjà été signée par l'entreprise brésilienne Petrobras pour la transformation à Lévis de son immense plate-forme pétrolière *Spirit of Columbus*. Il ne resterait plus qu'à finaliser les derniers détails du montage financier requis.

La plate-forme de forage, qu'il s'agit de transformer en plate-forme de production, représente un contrat de 80 \$ millions US et 400 ou 450 emplois pour une période de 12 à 14 mois.

«C'est un fait qu'actuellement la plate-forme *Spirit of Columbus* vogue quelque part sur l'Atlantique. J'ai bon espoir qu'elle soit en direction des côtes canadiennes», a indiqué Pierre Renaud, porte-parole des Industries Davie en notant que le contrat n'est pas encore coulé dans le ciment.

AVIS DE NOMINATION



YVON AUDY

Monsieur Yves Archambault, président de Rénodépôt inc., a le plaisir d'annoncer la nomination de monsieur Yvon Audy au poste de directeur du magasin-entrepôt Rénodépôt de Québec.

Originaire de Québec, monsieur Audy oeuvre au sein de l'entreprise depuis 1994 comme directeur de département du magasin-entrepôt de Québec. Il possède plus de vingt ans d'expérience dans la gestion de commerce de détail.

Chez Rénodépôt Québec, il gère une équipe de plus de 300 associés dévoués au service d'une clientèle fidèle et en croissance.

Rénodépôt est le chef de file des magasins-entrepôts de la rénovation au Québec.



REPRÉSENTANT DES VENTES

MACHINERIE À BOIS ET SCIERIE
La compagnie Akhurst Machinerie recherche un représentant des ventes pour la région de l'Est de la province. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae par fax à l'attention de M. Gerald Poirier au (514) 334-1420.

AVOCAT(E)

Cabinet d'avocats bien établi recherche un(e) avocat(e) ayant de 2 à 6 ans d'expérience pertinente en droit du travail et en litiges civil et commercial.

Faire parvenir votre C.V. au:

Dépt 1480 - Le Soleil
925, chemin Saint-Louis
C. P. 1547, succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 7J6

Les voitures coûtent très cher, mais elle se vendent très bien

TORONTO (PC) — Même si l'achat d'une nouvelle voiture dégarant considérablement le portefeuille des consommateurs, ils ne peuvent l'éviter, rapporte une étude faite par la Banque Royale.

Les prix actuels atteignent des sommets sans précédent, et pourtant de nombreux clients repartent de chez le concessionnaire au volant d'un nouveau modèle.

Selon Carlos Leita, économiste à la banque, l'augmentation considérable des ventes au cours du deuxième trimestre est attribuable en bonne partie au fait que les automobilistes en ont assez de leur ancien modèle. Plusieurs de ces acheteurs, dit-il, n'avaient pas changé de voiture depuis les années précédant la récession de 1991. «Ce besoin réprimé, plus la confiance renouvelée des consommateurs et les perspectives d'emploi, incitent les gens à s'acheter un nouveau véhicule», dit-il.

Cette réflexion rejoint les constatations faites par les trois grands fabricants automobiles canadiens, qui connaissent l'un de leurs meilleurs étés depuis plusieurs années.

GM, Ford et Chrysler rapportent que leurs ventes ont augmenté de façon marquante en juillet,

particulièrement dans le secteur des camions, des véhicules utilitaires et des fourgonnettes.

GM Canada dit avoir vendu 38 724 automobiles et camions le mois dernier, soit une hausse de 20,9 %. Les ventes de camions et de fourgonnettes ont augmenté de plus de 32 % avec 16 674 véhicules, et les acheteurs ont fait l'acquisition de 22 050 voitures, soit une augmentation de 13,5 %.

À Windsor, Chrysler Canada a fait savoir que ses ventes de juillet avaient fracassé tous les records obtenus depuis 20 ans. Le mois dernier, la compagnie a vendu 23 266 voitures, camions et fourgonnettes, ce qui représente une augmentation de 24 % par rapport à 1996.

Au total, 15 093 camions, incluant les fourgonnettes, ont été vendus, soit une augmentation de 25 %, et les consommateurs ont acheté 8173 automobiles, soit 22,3 % de plus que l'an dernier.

Entre-temps, Ford Canada a annoncé que ses ventes de voitures et de camions en juillet ont été les meilleures depuis 1991, avec notamment une augmentation de 20,3 % dans le secteur des camions et des fourgonnettes. La compagnie a livré au total 23 187 véhicules, soit une amélioration de 3 % comparativement à l'an dernier à pareille date.

CARRIÈRES/PROFESSIONS

Une importante compagnie d'alimentation, établie depuis 10 ans et en expansion rapide, cherche à attribuer un territoire pour distribution dans la Gaspésie et régions.

Exigences:
- Véhicule adéquat
- Expérience dans la vente de produits alimentaires (2 ans min.)
- Sens de l'organisation, efficacité et dynamisme
- Facilités dans la négociation
Nous vous offrons la possibilité de créer votre propre entreprise ou de la développer, dans un marché dynamique.
Envoyez votre offre de service, C. V. et références à:

Les Aliments Jardi
À l'attention de Valérie Tardif
4435, rue Oulmet
Sherbrooke (Québec) J1L 1Y4
Téléc.: (819) 820-8954

LE PAIEMENT PRÉAUTORISÉ

Renseignez-vous:
686-3344 / 1 800 463-2362
LE SOLEIL

FLENDER

FLENDER figure parmi les plus importants fabricants internationaux d'éléments de transmission mécanique, électrique et hydraulique.

Mondialement, on emploie plus de 9000 employés dans 15 usines et 85 bureaux de ventes.

Présentement, on recherche un ingénieur de ventes pour la région de Québec.

Le candidat doit remplir les conditions suivantes:

- être diplômé en génie mécanique;
- posséder une expérience dans la vente d'éléments de transmission dans les industries minières et pâtes et papiers;
- être bilingue;
- avoir une personnalité affirmée;
- pouvoir justifier le succès de ses performances passées.

Veuillez envoyer votre C. V. par télécopieur ou par courrier à:

M. Tony Ghanem
Flender PTI
57, Place Frontenac
Pointe-Claire (Québec) H9R 4Z7
Télécopieur: (514) 694-7007

Mission diplomatique recherche

COMMIS DE BUREAU

Parfaitement bilingue (parlé et écrit) pour travail consulaire. Les candidates devront passer un examen écrit. Expérience de bureau et connaissance de Word, Excel et Internet seront des atouts. Personnalité accueillante et dynamisme exigés. Envoyer C. V. à C. P. 939, Québec (Québec) G1R 4T9 avant le 15 août.

18 ans et



«Donnez du sang»

Info-Collecte
(418) 650-7230
1 800 761-6610

Bombardier met le paquet à Plattsburgh

Création de 750 emplois et agrandissement de l'usine

MONTREAL (PC) — La Division des transports en commun de Bombardier agrandira substantiellement son usine de Plattsburgh par suite des gros contrats obtenus récemment à New York et chez Amtrak, ce qui se traduira par la création locale d'au moins 750 emplois d'ici deux ans, à moins de deux heures de route de Montréal.

Ces emplois comprennent les 500 employés que Bombardier embauchera directement à cette usine de Plattsburgh ouverte il y a deux ans, qui emploie actuellement 100 salariés.

De plus, selon Bombardier, au moins 10 à 12 fournisseurs du Québec et d'ailleurs en Amérique du Nord ont déjà indiqué leur intention de s'implanter à Plattsburgh, ce qui suscitera la création de 250 à 300 emplois additionnels.

Enfin, Bombardier plantera un centre d'essai de pré-livraison à la base aérienne désaffectée de Plattsburgh. Selon le président de la Société de redéveloppement de la base, Mark Barie, ce centre d'essai regroupera une soixantaine de personnes. L'annonce de cet agrandissement a été effectuée, hier à Plattsburgh, par Bombardier en présence des dirigeants et médias locaux, les médias québécois n'ayant pas été invités à l'événement.

Le maire Clyde Robideau a confirmé que Bombardier pourra se prévaloir des incitatifs fiscaux et financiers qui accompagnent le statut de «zone de développement économique» attribué à Plattsburgh par l'État de New York.

Bombardier prévoit investir 18 millions \$US (24 millions \$CAN) d'ici deux ans à Plattsburgh, dont 14 millions \$US pour l'usine et 4 millions \$US pour le centre d'essai.

EXIGENCES AMÉRICAINES

Bombardier justifie l'expansion de son Groupe de matériel de transport à Plattsburgh, plutôt qu'à son usine de La Pocatière, par les exigences de contenu américain de ses récents contrats dans les États du Nord-Est.

«Le Buy America Act nous oblige à environ 60 % de contenu américain», selon sa porte-parole, Francine Durocher Monin. Elle estime donc que l'usine de La Pocatière devrait contribuer pour «la moitié environ» de la valeur totale de ces contrats américains, prévue à hauteur de 1,5 milliard \$US (2 milliards \$CAN) jusqu'au-delà de l'an 2000.

L'usine de La Pocatière fabriquera les châssis, caisses et trains de roulement des wagons, qui seront acheminés ensuite à Plattsburgh pour tout le reste de l'assemblage. Pour le moment, les 400 salariés d'assemblage de l'usine de La Pocatière sont au chômage complet depuis six mois, confirme son directeur des ressources humaines, Richard Lepage.

Le rappel au travail doit démarrer en octobre et s'échelonner jusqu'à l'été 1998. Entre-temps, quelque 600 employés s'affairent à réorganiser l'usine en fonction des nouveaux contrats.

Kenworth voit plus grand à Ste-Thérèse

MONTREAL (PC) — L'usine de camions lourds Kenworth de Sainte-Thérèse, au nord de Montréal, devrait connaître une expansion majeure, à la suite de l'entente qui sera signée à la fin du mois à Montréal entre la compagnie et les gouvernements fédéral et provincial, selon Radio-Canada.

La société d'État dit avoir appris que le projet de modernisation ne sera plus d'une cinquantaine de millions \$ comme celui prévu en décembre, mais pourrait dépasser les 70 millions \$ et signifier le rappel de plus de travailleurs.

Toutefois, toujours selon Radio-Canada, la surface de plancher de l'usine serait augmentée de 30 %. On ajouterait un troisième atelier de peinture et l'usine serait climatisée. Kenworth, qui s'était engagée pour 10 millions \$ à l'origine, investirait en fait entre 18 et 22 millions \$.

Côté emplois, affirme Radio-Canada, on ne rappellerait plus 650 travailleurs comme prévu au bout de deux ans, mais 600 la première année et un total de 870 au bout de trois ans.

SAAB 900 SE

1996 - Neuf



V-6, transmission automatique, intérieur en cuir, toit ouvrant, coussins de sécurité gonflables, freins ABS, airbag intégré, garantie 4 ans/80 000 km.

Possibilité de location

Quantité disponible: 2

Courant: 40 415\$

Prix révisé:

30 725\$ *

* Taxes et transport en sus

VOTRE CONCESSIONNAIRE SAAB DE QUÉBEC



SATURN Québec

SATURN SAAB ISUZU

765, rue du Morais, Québec, Qc

visin de Rénodépôt • 681-5777

LE MARCHE

La valeur des titres est exprimée en dollars. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote; le j précède le symbole d'une compagnie junior à la Bourse de Montréal; f- action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p ou o- actions assujetties à des règlements; pr- privilégiées; r- actions privilégiées dernier dividende pas encore versé; u- unité de capital-actions; v- dividende variable; wt ou w- bon de souscription (warrant); z- lot brisé.

XXM
Indice des valeurs industrielles: 3473,01 en hausse de 11,97.
Volume des transactions: 18,2 millions d'actions.
Titres en hausse: 203. En baisse: 169. Inchangés: 91.

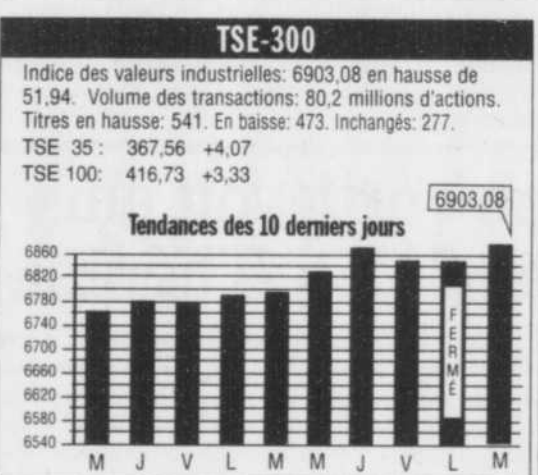


Titres Ventes Haut Bas Ferm. Chang.

Titres	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Chang.
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00

Titres	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Chang.
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00

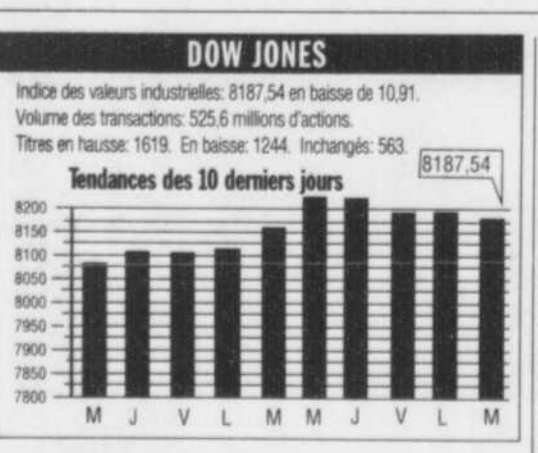
TSE-300
Indice des valeurs industrielles: 6903,08 en hausse de 51,94. Volume des transactions: 80,2 millions d'actions.
Titres en hausse: 541. En baisse: 473. Inchangés: 277.
TSE 35: 367,56 +4,07
TSE 100: 416,73 +3,33



Titres Ventes Haut Bas Ferm. Chang.

Titres	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Chang.
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00

DOW JONES
Indice des valeurs industrielles: 8187,54 en hausse de 10,91.
Volume des transactions: 525,6 millions d'actions.
Titres en hausse: 1619. En baisse: 1244. Inchangés: 563.



Titres Ventes Haut Bas Ferm. Chang.

Titres	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Chang.
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00

Titres	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Chang.
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00

Titres	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Chang.
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00

Titres	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Chang.
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00

Titres	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Chang.
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00

Titres	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Chang.
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00

Titres	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Chang.
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00

Titres	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Chang.
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00

Montréal

Titres	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Chang.
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00

Titres	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Chang.
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00

Titres	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Chang.
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00

Titres	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Chang.
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00

Titres	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Chang.
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00
Adi	2990	13,00	13,00	13,00	0,00

3.80	3.40	0.63	0.05		
3.80	3.40	3.80	0.05		
2.50	5.20	25.85	-0.20		
2.50	5.20	5.20	0.00		
5.30	5.30	5.30	0.10		
1.75	16.75	16.75	0.05		
1.15	1.10	1.12	0.00		
1.15	1.10	1.12	0.00		
4.40	4.25	4.40	0.15		
0.80	0.75	0.75	-0.05		
12.25	17.25	18.00	-0.75		
1.25	1.25	1.25	0.00		
9.25	9.25	9.25	0.15		
0.20	0.20	0.20	0.00		
21.50	21.20	21.50	-0.40		
0.48	0.48	0.48	-0.01		
0.48	0.48	0.48	-0.01		
50.75	50.25	50.25	-0.50		
50.75	50.25	50.25	-0.50		
28.00	28.00	28.00	0.00		
45.80	45.80	45.80	-0.15		
45.80	45.80	45.80	-0.15		
45.80	45.80	45.80	-0.15		
45.80	45.80	45.80	-0.15		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.07	-0.00		
0.07	0.07	0.			

Fonds mutuels

Prix de fonds de placement obtenus de Fundatrix Canada Inc. à 17h30, hier. Les prix rapportés sont ceux de la valeur de l'actif net par action (VANPA) au dernier calcul de l'unité, et sont fournis à titre d'information seulement. La confirmation des prix devant être obtenue du fonds, n. pas de frais de vente, c. frais de rachat, c. frais de placement, c. frais de distribution, c. VANPA déduite, c. non disponible pour achat, u. argent US, x. ex-dividende, m. achat minimum de 150 000 \$, (-) non membre de l'Institut des fonds de placement du Canada.

Membres de l'IFPP		Fonds C		Fonds D		Fonds E		Fonds F		Fonds G		Fonds H		Fonds I		Fonds J		Fonds K		Fonds L		Fonds M		Fonds N		Fonds O		Fonds P		Fonds Q		Fonds R		Fonds S		Fonds T		Fonds U		Fonds V		Fonds W		Fonds X		Fonds Y		Fonds Z		Fonds AA		Fonds AB		Fonds AC		Fonds AD		Fonds AE		Fonds AF		Fonds AG		Fonds AH		Fonds AI		Fonds AJ		Fonds AK		Fonds AL		Fonds AM		Fonds AN		Fonds AO		Fonds AP		Fonds AQ		Fonds AR		Fonds AS		Fonds AT		Fonds AU		Fonds AV		Fonds AW		Fonds AX		Fonds AY		Fonds AZ		Fonds BA		Fonds BB		Fonds BC		Fonds BD		Fonds BE		Fonds BF		Fonds BG		Fonds BH		Fonds BI		Fonds BJ		Fonds BK		Fonds BL		Fonds BM		Fonds BN		Fonds BO		Fonds BP		Fonds BQ		Fonds BR		Fonds BS		Fonds BT		Fonds BU		Fonds BV		Fonds BW		Fonds BX		Fonds BY		Fonds BZ		Fonds CA		Fonds CB		Fonds CC		Fonds CD		Fonds CE		Fonds CF		Fonds CG		Fonds CH		Fonds CI		Fonds CJ		Fonds CK		Fonds CL		Fonds CM		Fonds CN		Fonds CO		Fonds CP		Fonds CQ		Fonds CR		Fonds CS		Fonds CT		Fonds CU		Fonds CV		Fonds CW		Fonds CX		Fonds CY		Fonds CZ		Fonds DA		Fonds DB		Fonds DC		Fonds DD		Fonds DE		Fonds DF		Fonds DG		Fonds DH		Fonds DI		Fonds DJ		Fonds DK		Fonds DL		Fonds DM		Fonds DN		Fonds DO		Fonds DP		Fonds DQ		Fonds DR		Fonds DS		Fonds DT		Fonds DU		Fonds DV		Fonds DW		Fonds DX		Fonds DY		Fonds DZ		Fonds EA		Fonds EB		Fonds EC		Fonds ED		Fonds EE		Fonds EF		Fonds EG		Fonds EH		Fonds EI		Fonds EJ		Fonds EK		Fonds EL		Fonds EM		Fonds EN		Fonds EO		Fonds EP		Fonds EQ		Fonds ER		Fonds ES		Fonds ET		Fonds EU		Fonds EV		Fonds EW		Fonds EX		Fonds FY		Fonds FZ		Fonds GA		Fonds GB		Fonds GC		Fonds GD		Fonds GE		Fonds GF		Fonds GH		Fonds GI		Fonds GJ		Fonds GK		Fonds GL		Fonds GM		Fonds GN		Fonds GO		Fonds GP		Fonds GQ		Fonds GR		Fonds GS		Fonds GT		Fonds GU		Fonds GV		Fonds GW		Fonds GX		Fonds GY		Fonds GZ		Fonds HA		Fonds HB		Fonds HC		Fonds HD		Fonds HE		Fonds HF		Fonds HG		Fonds HH		Fonds HI		Fonds HJ		Fonds HK		Fonds HL		Fonds HM		Fonds HN		Fonds HO		Fonds HP		Fonds HQ		Fonds HR		Fonds HS		Fonds HT		Fonds HU		Fonds HV		Fonds HW		Fonds HX		Fonds HY		Fonds HZ		Fonds IA		Fonds IB		Fonds IC		Fonds ID		Fonds IE		Fonds IF		Fonds IG		Fonds IH		Fonds II		Fonds IJ		Fonds IK		Fonds IL		Fonds IM		Fonds IN		Fonds IO		Fonds IP		Fonds IQ		Fonds IR		Fonds IS		Fonds IT		Fonds IU		Fonds IV		Fonds IW		Fonds IX		Fonds IY		Fonds IZ		Fonds JA		Fonds JB		Fonds JC		Fonds JD		Fonds JE		Fonds JF		Fonds JG		Fonds JH		Fonds JI		Fonds JJ		Fonds JK		Fonds JL		Fonds JM		Fonds JN		Fonds JO		Fonds JP		Fonds JQ		Fonds JR		Fonds JS		Fonds JT		Fonds JU		Fonds JV		Fonds JW		Fonds JX		Fonds JY		Fonds JZ		Fonds KA		Fonds KB		Fonds KC		Fonds KD		Fonds KE		Fonds KF		Fonds KG		Fonds KH		Fonds KI		Fonds KJ		Fonds KK		Fonds KL		Fonds KM		Fonds KN		Fonds KO		Fonds KP		Fonds KQ		Fonds KR		Fonds KS		Fonds KT		Fonds KU		Fonds KV		Fonds KW		Fonds KX		Fonds KY		Fonds KZ		Fonds LA		Fonds LB		Fonds LC		Fonds LD		Fonds LE		Fonds LF		Fonds LG		Fonds LH		Fonds LI		Fonds LJ		Fonds LK		Fonds LM		Fonds LN		Fonds LO		Fonds LP		Fonds LQ		Fonds LR		Fonds LS		Fonds LT		Fonds LU		Fonds LV		Fonds LW		Fonds LX		Fonds LY		Fonds LZ		Fonds MA		Fonds MB		Fonds MC		Fonds MD		Fonds ME		Fonds MF		Fonds MG		Fonds MH		Fonds MI		Fonds MJ		Fonds MK		Fonds ML		Fonds MM		Fonds MN		Fonds MO		Fonds MP		Fonds MQ		Fonds MR		Fonds MS		Fonds MT		Fonds MU		Fonds MV		Fonds MW		Fonds MX		Fonds MY		Fonds MZ		Fonds NA		Fonds NB		Fonds NC		Fonds ND		Fonds NE		Fonds NF		Fonds NG		Fonds NH		Fonds NI		Fonds NJ		Fonds NK		Fonds NL		Fonds NM		Fonds NN		Fonds NO		Fonds NP		Fonds NQ		Fonds NR		Fonds NS		Fonds NT		Fonds NU		Fonds NV		Fonds NW		Fonds NX		Fonds NY		Fonds NZ		Fonds OA		Fonds OB		Fonds OC		Fonds OD		Fonds OE		Fonds OF		Fonds OG		Fonds OH		Fonds OI		Fonds OJ		Fonds OK		Fonds OL		Fonds OM		Fonds ON		Fonds OO		Fonds OP		Fonds OQ		Fonds OR		Fonds OS		Fonds OT		Fonds OU		Fonds OV		Fonds OW		Fonds OX		Fonds OY		Fonds OZ		Fonds PA		Fonds PB		Fonds PC		Fonds PD		Fonds PE		Fonds PF		Fonds PG		Fonds PH		Fonds PI		Fonds PJ		Fonds PK		Fonds PL		Fonds PM		Fonds PN		Fonds PO		Fonds PP		Fonds PQ		Fonds PR		Fonds PS		Fonds PT		Fonds PU		Fonds PV		Fonds PW		Fonds PX		Fonds PY		Fonds PZ		Fonds QA		Fonds QB		Fonds QC		Fonds QD		Fonds QE		Fonds QF		Fonds QG		Fonds QH		Fonds QI		Fonds QJ		Fonds QK		Fonds QL		Fonds QM		Fonds QN		Fonds QO		Fonds QP		Fonds QQ		Fonds QR		Fonds QS		Fonds QT		Fonds QU		Fonds QV		Fonds QW		Fonds QX		Fonds QY		Fonds QZ		Fonds RA		Fonds RB		Fonds RC		Fonds RD		Fonds RE		Fonds RF		Fonds RG		Fonds RH		Fonds RI		Fonds RJ		Fonds RK		Fonds RL		Fonds RM		Fonds RN		Fonds RO		Fonds RP		Fonds RQ		Fonds RR		Fonds RS		Fonds RT		Fonds RU		Fonds RV		Fonds RW		Fonds RX		Fonds RY		Fonds RZ		Fonds SA		Fonds SB		Fonds SC		Fonds SD		Fonds SE		Fonds SF		Fonds SG		Fonds SH		Fonds SI		Fonds SJ		Fonds SK		Fonds SL		Fonds SM		Fonds SN		Fonds SO		Fonds SP		Fonds SQ		Fonds SR		Fonds SS		Fonds ST		Fonds SU		Fonds SV		Fonds SW		Fonds SX		Fonds SY		Fonds SZ		Fonds TA		Fonds TB		Fonds TC		Fonds TD		Fonds TE		Fonds TF		Fonds TG		Fonds TH		Fonds TI		Fonds TJ		Fonds TK		Fonds TL		Fonds TM		Fonds TN		Fonds TO		Fonds TP		Fonds TQ		Fonds TR		Fonds TS		Fonds TU		Fonds TV		Fonds TW		Fonds TX		Fonds TY		Fonds TZ		Fonds UA		Fonds UB		Fonds UC		Fonds UD		Fonds UE		Fonds UF		Fonds UG		Fonds UH		Fonds UI		Fonds UJ		Fonds UK		Fonds UL		Fonds UM		Fonds UN		Fonds UO		Fonds UP		Fonds UQ		Fonds UR		Fonds US		Fonds UT		Fonds UY		Fonds UZ		Fonds VA		Fonds VB		Fonds VC		Fonds VD		Fonds VE		Fonds VF		Fonds VG		Fonds VH		Fonds VI		Fonds VJ		Fonds VK		Fonds VL		Fonds VM		Fonds VN		Fonds VO		Fonds VP		Fonds VQ		Fonds VR		Fonds VS		Fonds VT		Fonds VU		Fonds VY		Fonds VZ		Fonds WA		Fonds WB		Fonds WC		Fonds WD		Fonds WE		Fonds WF		Fonds WG		Fonds WH		Fonds WI		Fonds WJ		Fonds WK		Fonds WL		Fonds WM		Fonds WN		Fonds WO		Fonds WP		Fonds WQ		Fonds WR		Fonds WS		Fonds WT		Fonds WY		Fonds WZ		Fonds XA		Fonds XB		Fonds XC		Fonds XD		Fonds XE		Fonds XF		Fonds XG		Fonds XH		Fonds XI		Fonds XJ		Fonds XK		Fonds XL		Fonds XM		Fonds XN		Fonds XO		Fonds XP		Fonds XQ		Fonds XR		Fonds XS		Fonds XT		Fonds XU		Fonds XV		Fonds XW		Fonds XY		Fonds XZ		Fonds YA		Fonds YB		Fonds YC		Fonds YD		Fonds YE		Fonds YF		Fonds YG		Fonds YH		Fonds YI		Fonds YJ		Fonds YK		Fonds YL		Fonds YM		Fonds YN		Fonds YO		Fonds YP		Fonds YQ		Fonds YR		Fonds YS		Fonds YT		Fonds YU		Fonds YV		Fonds YW		Fonds YX		Fonds YZ		Fonds ZA		Fonds ZB		Fonds ZC		Fonds ZD		Fonds ZE		Fonds ZF		Fonds ZG		Fonds ZH		Fonds ZI		Fonds ZJ		Fonds ZK		Fonds ZL		Fonds ZM		Fonds ZN		Fonds ZO		Fonds ZP		Fonds ZQ		Fonds ZR		Fonds ZS		Fonds ZT		Fonds ZU		Fonds ZV		Fonds ZW		Fonds ZX		Fonds ZY		Fonds ZZ		Fonds AA		Fonds AB		Fonds AC		Fonds AD		Fonds AE		Fonds AF		Fonds AG		Fonds AH		Fonds AI		Fonds AJ		Fonds AK		Fonds AL		Fonds AM		Fonds AN		Fonds AO		Fonds AP		Fonds AQ		Fonds AR		Fonds AS		Fonds AT		Fonds AU		Fonds AV		Fonds AW		Fonds AX		Fonds AY		Fonds AZ		Fonds BA		Fonds BB		Fonds BC		Fonds BD		Fonds BE		Fonds BF		Fonds BG		Fonds BH		Fonds BI		Fonds BJ		Fonds BK		Fonds BL		Fonds BM		Fonds BN		Fonds BO		Fonds BP		Fonds BQ		Fonds BR		Fonds BS		Fonds BT		Fonds BU		Fonds BV		Fonds BW		Fonds BX		Fonds BY		Fonds BZ		Fonds CA		Fonds CB		Fonds CC		Fonds CD		Fonds CE		Fonds CF		Fonds CG		Fonds CH		Fonds CI		Fonds CJ		Fonds CK		Fonds CL		Fonds CM		Fonds CN		Fonds CO		Fonds CP		Fonds CQ		Fonds CR		Fonds CS		Fonds CT		Fonds CU		Fonds CV		Fonds CW		Fonds CX		Fonds CY		Fonds CZ		Fonds DA		Fonds DB		Fonds DC		Fonds DD		Fonds DE		Fonds DF		Fonds DG		Fonds DH		Fonds DI		Fonds DJ		Fonds DK		Fonds DL		Fonds DM		Fonds DN		Fonds DO		Fonds DP		Fonds DQ		Fonds DR		Fonds DS		Fonds DT		Fonds DU		Fonds DV		Fonds DW		Fonds DX		Fonds DY		Fonds DZ		Fonds EA		Fonds EB		Fonds EC		Fonds ED		Fonds EE		Fonds EF		Fonds EG		Fonds EH		Fonds EI		Fonds EJ		Fonds EK		Fonds EL		Fonds EM		Fonds EN		Fonds EO		Fonds EP		Fonds EQ		Fonds ER		Fonds ES		Fonds ET		Fonds EU		Fonds EV		Fonds EW		Fonds EX		Fonds FY		Fonds FZ		Fonds GA		Fonds GB		Fonds GC		Fonds GD		Fonds GE		Fonds GF		Fonds GH		Fonds GI		Fonds GJ		Fonds GK		Fonds GL		Fonds GM		Fonds GN		Fonds GO		Fonds GP		Fonds GQ		Fonds GR		Fonds GS		Fonds GT		Fonds GU		Fonds GV		Fonds GW		Fonds GX		Fonds GY		Fonds GZ		Fonds HA		Fonds HB		Fonds HC		Fonds HD		Fonds HE		Fonds HF		Fonds HG		Fonds HH		Fonds HI		Fonds HJ		Fonds HK		Fonds HL		Fonds HM		Fonds HN		Fonds HO		Fonds HP		Fonds HQ		Fonds HR		Fonds HS		Fonds HT		Fonds HU		Fonds HV		Fonds HW		Fonds HX		Fonds HY		Fonds HZ		Fonds IA		Fonds IB		Fonds IC		Fonds ID		Fonds IE		Fonds IF		Fonds IG		Fonds IH		Fonds II		Fonds IJ		Fonds IK		Fonds IL		Fonds IM		Fonds IN		Fonds IO		Fonds IP		Fonds IQ		Fonds IR		Fonds IS		Fonds IT		Fonds IU		Fonds IV		Fonds IW		Fonds IX		Fonds IY		Fonds IZ		Fonds JA		Fonds JB		Fonds JC		Fonds JD		Fonds JE		Fonds JF		Fonds JG		Fonds JH		Fonds JI		Fonds JJ		Fonds JK		Fonds JL		Fonds JM		Fonds JN		Fonds JO		Fonds JP		Fonds JQ		Fonds JR		Fonds JS		Fonds JT		Fonds JU		Fonds JV		Fonds JW		Fonds JX		Fonds JY		Fonds JZ		Fonds KA		Fonds KB		Fonds KC		Fonds KD		Fonds KE		Fonds KF		Fonds KG		Fonds KH		Fonds KI		Fonds KJ		Fonds KK		Fonds KL		Fonds KM		Fonds KN		Fonds KO		Fonds KP		Fonds KQ		Fonds KR		Fonds KS		Fonds KT		Fonds KU		Fonds KV		Fonds KW		Fonds KX		Fonds KY		Fonds KZ		Fonds LA		Fonds LB		Fonds LC		Fonds LD		Fonds LE		Fonds LF		Fonds LG		Fonds LH		Fonds LI		Fonds LJ		Fonds LK		Fonds LM		Fonds LN		Fonds LO		Fonds LP		Fonds LQ		Fonds LR		Fonds LS		Fonds LT		Fonds LU		Fonds LV		Fonds LW		Fonds LX		Fonds LY		Fonds LZ		Fonds MA		Fonds MB		Fonds MC		Fonds MD		Fonds ME		Fonds MF		Fonds MG		Fonds MH		Fonds MI		Fonds MJ		Fonds MK		Fonds ML		Fonds MM		Fonds MN		Fonds MO		Fonds MP		Fonds MQ		Fonds MR		Fonds MS		Fonds MT		Fonds MU		Fonds MV		Fonds MW		Fonds MX		Fonds MY		Fonds MZ		Fonds NA		Fonds NB		Fonds NC		Fonds ND		Fonds NE		Fonds NF		Fonds NG		Fonds NH		Fonds NI		Fonds NJ		Fonds NK		Fonds NL		Fonds NM		Fonds NN		Fonds NO		Fonds NP		Fonds NQ		Fonds NR		Fonds NS		Fonds NT		Fonds NU		Fonds NV		Fonds NW		Fonds NX		Fonds NY		Fonds NZ		Fonds OA		Fonds OB		Fonds OC		Fonds OD		Fonds OE		Fonds OF		Fonds OG		Fonds OH		Fonds OI		Fonds OJ		Fonds OK		Fonds OL		Fonds OM		Fonds ON		Fonds OO		Fonds OP		Fonds OQ		Fonds OR		Fonds OS		Fonds OT		Fonds OU		Fonds OV		Fonds OW		Fonds OX		Fonds OY		Fonds OZ		Fonds PA		Fonds PB		Fonds PC		Fonds PD		Fonds PE		Fonds PF		Fonds PG		Fonds PH		Fonds PI		Fonds PJ		Fonds PK		Fonds PL		Fonds PM		Fonds PN		Fonds PO		Fonds PP		Fonds PQ		Fonds PR		Fonds PS		Fonds PT		Fonds PU		Fonds PV		Fonds PW		Fonds PX		Fonds PY		Fonds PZ		Fonds QA		Fonds QB		Fonds QC		Fonds QD		Fonds QE		Fonds QF		Fonds QG		Fonds QH		Fonds QI		Fonds QJ		Fonds QK		Fonds QL		Fonds QM		Fonds QN		Fonds QO		Fonds QP		Fonds QQ		Fonds QR		Fonds QS		Fonds QT		Fonds QU		Fonds QV		Fonds QW		Fonds QX		Fonds QY		Fonds QZ		Fonds RA		Fonds RB		Fonds RC		Fonds RD		Fonds RE		Fonds RF		Fonds RG		Fonds RH		Fonds RI		Fonds RJ		Fonds RK		Fonds RL		Fonds RM		Fonds RN		Fonds RO		Fonds RP		Fonds RQ		Fonds RR		Fonds RS		Fonds RT		Fonds RU		Fonds RV		Fonds RW		Fonds RX		Fonds RY		Fonds RZ		Fonds SA		Fonds SB		Fonds SC		Fonds SD		Fonds SE		Fonds SF		Fonds SG		Fonds SH		Fonds SI	
-------------------	--	---------	--	---------	--	---------	--	---------	--	---------	--	---------	--	---------	--	---------	--	---------	--	---------	--	---------	--	---------	--	---------	--	---------	--	---------	--	---------	--	---------	--	---------	--	---------	--	---------	--	---------	--	---------	--	---------	--	---------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--

L'avenir s'annonce moins sombre pour Uniforêt qui embauche 450 travailleurs sur la Côte-Nord. M. Perron précise que la capacité de production de l'usine de pâte de Port-Cartier sera portée de 175 000 300 000 tonnes métriques annuellement. Uniforêt croit que ses programmes d'investissements seront complétés au cours des trois prochains mois à l'usine de pâte de Port-Cartier. La compagnie aura donc à faire face aux périodes de remise en marche et de redémarrage. Quant à la scierie de la Côte-Nord, le chef de direction estime qu'un rythme de croisière sera atteint d'ici septembre, lui permettant un retour à la rentabilité.

OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président du conseil d'administration PIERRE DES MARAIS II
Président et Éditeur GILBERT LACASSE
Rédacteur en chef GILBERT LAVOIE
Directeur de l'édition J.-JACQUES SAMSON
Directeur de l'information ANDRÉ FORGUES

ÉDITORIAL

MIL Davie, 60 millions \$ plus tard

Tel un vaisseau-fantôme, les Industries Davie reviennent hanter les pouvoirs publics un an et demi après avoir été confiées au privé. Le quotidien *La Presse* affirmait, hier, que Dominion Bridge, qui possède l'ancienne MIL Davie, pourrait se départir du chantier maritime de Lauzon au cours des prochaines semaines.



Donald Charette

Cette information a été nuancée par la haute direction de Dominion Bridge, mais il est certain que cette entreprise traverse une zone de turbulence financière et boursière. La compagnie de Lachine cherche un partenaire qui a des millions à investir dans ce secteur. Ce nouvel investisseur fixera ses conditions et, en ce sens, toutes les options sont ouvertes. Ce n'est pas seulement l'ancienne Davie

qui est à vendre, mais tout le groupe Dominion Bridge.

Parallèlement, des actionnaires dissidents, menés par John Kuhns, un ancien dirigeant de Dominion Bridge, tentent d'évincer la direction actuelle et mènent une guérilla intestine contre Michel Marengère.

Ce groupe soutient que les trois têtes dirigeantes de Dominion Bridge se sont versé de généreux bonis (700 000 \$ US cette année) et ont dirigé l'investissement public vers d'autres filiales.

C'est en avril 1996 que le gouvernement du Québec décidait de mettre un terme au gouffre financier que constituait MIL Davie. En passant, on se demande encore pourquoi le gouvernement libéral, 10 ans plus tôt, avait décidé de nationaliser une industrie qui prenait l'eau de toutes parts.

Québec a donné le chantier MIL Davie pour 1 \$, mais par l'entremise de son bras financier, la Société générale de financement (SGF), s'est engagé dans un plan de relance qui implique 60 millions \$ de deniers publics. Cet argent devait servir essentiellement à régler les dettes et à remettre en état le chantier. Selon la version officielle, le gouvernement avait le choix entre mettre la clé dans la porte, ce qui aurait coûté plus de 60 millions \$, ou tenter une relance au coût de 60 millions \$. Depuis lors, c'est tout le chantier qui est en cale sèche.

Tout nouvel acquéreur sera tenu de respecter les engagements pris avec la SGF, si bien que le lien avec le gouvernement est, malheureusement, loin d'être rompu. Qu'on le veuille ou non, les contribuables ont encore les doigts pris dans l'engrenage.

Au terme d'un appel d'offres mondial, seules deux compagnies s'étaient pointées pour acheter le chantier quasi désert de Lauzon : Dominion Bridge et les chantiers Verreault de Les Méchins. Les contribuables n'ont jamais pu comparer les deux offres, pour des raisons de confidentialité et de compétitivité. Une demande d'accès à l'information du SOLEIL a été rejetée pour ces motifs.

Au gouvernement, on nous assure que l'offre de M^{me} Verreault était plus onéreuse pour le Trésor public. Denise Verreault a déjà dit qu'elle serait prête à dévoiler son offre si son concurrent en fait autant. Alors, pourquoi ne pas mettre cartes sur table et libérer les parties de leur obligation de confidentialité? Les citoyens pourraient alors juger de la bonne gestion de leurs impôts.

Sinon, on pourrait confier à une commission parlementaire le soin d'examiner cette transaction et de répondre aux questions demeurées en suspens. Le contribuable a le droit de savoir ce qu'on a fait de sa chemise.



CARREFOUR DES LECTEURS

Les mères qui élèvent leurs enfants

(Réponse à la lettre de M^{me} Christine Lévesque, parue le 31 juillet)

Je ne reviendrai pas sur le bien-fondé de la maternelle à temps plein, j'y crois tout comme vous (eh oui! même une maman à la maison peut être d'accord). Par contre, là où je suis profondément choquée, c'est la façon dont vous parlez de ces mères qui décident de s'occuper de leurs enfants, et je cite: «Des parents épanouis après une journée de travail valent bien une mère grincheuse qui n'a pour toute conversation que les «soaps» américains et les couches à changer».

Si d'être à la maison avec les enfants ne représente pour vous que de les changer de couches, vous faites bien d'être sur le marché du travail, mais vous manquez beaucoup. Il est très valorisant de s'occuper de ces petits êtres et de les aider à se développer pour qu'ils deviennent autonomes et, plus tard, des adultes accomplis.

Quant à vos «soaps», je ne serais même pas en mesure de vous en nommer un seul. Heureuse bachelière, j'ai quitté volontairement le marché du travail pour m'occuper de mes trois enfants, et je suis assez cultivée pour nourrir n'importe quelle conversation que vous, «femme sur le marché du travail», pourriez avoir.

Sachez également que je ne suis pas grincheuse. Par contre, je pourrais vous renvoyer la balle; c'est vous qui vous plaignez que la pseudo-maternelle est emmerdante parce qu'elle demande aux parents de trouver un service de garde pour l'autre portion de la journée (et je reprends là vos propos). Et peut-être vous plaignez-vous aussi du coût de ce même service de garde, du coût du service de garde en milieu scolaire, de cette semaine de relâche où vous ne savez que faire de vos enfants parce que votre employeur, lui, ne vous permet pas de «relâcher», du manque de temps pour faire faire les devoirs aux enfants, et j'en passe probablement... Rester à la maison avec les enfants n'est pas un luxe. Ce ne sera jamais un luxe d'élever soi-même ses enfants. Vous avez choisi le marché du travail et y êtes heureuse? Très bien, mais, s'il vous plaît, ne dénigrez pas ces femmes qui ont décidé de le quitter pour quelques années. Elles sont certainement aussi vaillantes que vous et

surtout aussi intelligentes. Être à la maison ne signifie pas être «trop naïve pour avoir un job».

Sylvie Côté
Québec

Des vélos dans la cour

(En réponse à la lettre de M^{me} Thérèse Fortin, de Lac-Sergent, parue le 29 juillet)

Je fais partie des milliers de cyclistes qui ont parcouru la piste Jacques-Cartier-Portneuf au cours des dernières semaines. Je comprends le mécontentement des riverains du lac Sergent de voir ainsi déambuler de nombreux cyclistes aux abords de leur propriété.

Pour ma part, j'ai été très mal à l'aise et surprise de me retrouver ainsi dans la cour des résidents. Surprise surtout par le fait que les responsables de l'aménagement de la piste aient osé implanter la piste sur les terrains de ces gens et ce, en dépit du fait que l'espace de la voie ferrée est public. Il me semble qu'une meilleure solution aurait pu être envisagée...

J'admets que le paysage est superbe, mais le malaise que j'ai ressenti m'a empêchée de profiter de mon passage aux abords du lac. Je me suis contentée de circuler en silence et de disparaître le plus rapidement possible. Ce sentiment est partagé par la plupart des cyclistes à qui j'ai parlé. L'aménagement de cette piste cyclable était très attendu par mes confrères et consœurs depuis plusieurs années déjà, mais aujourd'hui, notre joie est assombrie par la situation. Je demande donc à l'organisation de la piste Jacques-Cartier-Portneuf de réévaluer la situation le plus tôt possible, pour le bien-être de tous: résidents comme cyclistes.

Huguette St-Pierre
Lévis

Le Vatican et le nazisme

Afin d'éclairer les discussions récentes dans les médias au sujet du comportement du Vatican vis-à-vis du nazisme, voici quelques faits bien documentés qui n'ont pas été évoqués dans les articles dont les grandes agences de presse nous nourrissent:

— Pendant l'occupation nazie de l'Italie, le Vatican a organisé un réseau très

élaboré de cachettes pour des Juifs qui fuyaient la persécution. Selon les directives du pape Pie XII, l'on a hébergé et nourri des milliers de Juifs dans la Cité du pape, le Castel Gandolfo. Ces faits ont été documentés par des historiens juifs tels que Joseph Lichten.

— En grande partie à cause des efforts de l'Église, le taux de survie des Juifs sous l'occupation nazie en Italie a été beaucoup plus grand que dans les autres pays qui se trouvaient dans la même situation: on estime que le Vatican a sauvé la vie à plusieurs centaines de milliers de personnes. Cela a été un des motifs principaux pour lesquels, à la fin de la guerre, le grand rabbin de Rome, Israël Zolli, s'est converti au catholicisme.

— L'Église catholique n'était pas la seule institution à croire qu'une intervention discrète serait plus efficace qu'une condamnation ouverte, cette dernière pouvant provoquer des représailles. La Croix-Rouge internationale et le Conseil mondial des Églises ont également adopté cette approche. En effet, lorsque la hiérarchie catholique d'Amsterdam a condamné vigoureusement le traitement des Juifs par les nazis en 1942, ceux-ci ont répondu en redoublant les arrestations et les déportations. Résultat: à la fin de la guerre, 90% des Juifs d'Amsterdam avaient péri. Les représentants des agences d'aide juives eux-mêmes étaient parfaitement d'accord avec le Vatican qu'une condamnation publique de la part de celui-ci n'aurait pas eu d'autre effet sur les agissements de Hitler que de mettre en danger la vie des Juifs que l'Église cachait.

À la lumière de ces faits, il paraît peu probable que le Vatican aurait caché de l'or des nazis croates, comme le suggère un article de l'AFP publié dans LE SOLEIL du 23 juillet, et qui est fondé sur une source anonyme «dont la fiabilité est plus que douteuse», selon le porte-parole du Vatican Joachim Navarro-Valls.

Patrick Duffley
Sillery

VOUS POUVEZ FAIRE PARVENIR vos lettres à l'adresse suivante : Carrefour des lecteurs, Journal LE SOLEIL, 925, Chemin Saint-Louis, c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6

Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit d'éditer et d'abréger ces lettres au besoin.

Dieu nous garde des administrateurs à courte vue!

Pierre d'Anjou

L'auteur est architecte à Québec

En réponse à l'opinion exprimée, au cours du mois de juillet, par M. Paul-André Moisan, sur la question des services professionnels obtenus par voie de soumissions, j'aimerais exprimer mon total désaccord sur cette pratique de plus en plus répandue pour obtenir des services professionnels au moindre coût possible.

Du moins en ce qui concerne les services professionnels qui font appel à un effort de recherche et de conception, il est impossible, à mon avis, de les quantifier de façon précise, alors que l'on demande au concepteur de fixer un prix sans pouvoir être en mesure de lui fournir de façon complète l'ensemble des données relatives aux

services professionnels qu'on lui demande de rendre.

La méthode éprouvée et bien connue des appels d'offres pour retenir les services d'entrepreneurs généraux pour construire un édifice à partir de documents très précis (plans et devis), qui permettent à un estimateur de quantifier le travail à accomplir en termes d'unités de surface et de coûts unitaires, bien qu'elle présente certains avantages, peut être reconnue comme valable pour rencontrer les objectifs qu'un maître d'ouvrage poursuit. Cette méthode permettant, en outre, l'émission d'avis de modification rémunérés pour faire face aux imprévus

de chantier, l'entrepreneur est toujours justement compensé pour le travail qu'on lui demande d'accomplir.

À mon avis, cette méthodologie ne peut en aucune manière être appliquée à un travail de planification qui comporte un effort de recherche et de conception, puisque la nature même des paramètres entourant l'appel d'offres de services professionnels évolue

dans une telle imprécision qu'il est nécessaire de retenir les services de concepteurs pour contrer ces imprécisions et concevoir un produit qui satisfasse tant les besoins du maître d'ouvrage que ses objectifs budgétaires.

Comment peut-on, alors, penser dé-

cemment qu'un concepteur puisse raisonnablement, et avec précision, quantifier la rémunération qui lui sera nécessaire pour accomplir sa tâche sérieusement et professionnellement, en y mettant toute l'énergie requise pour atteindre les objectifs qu'on attend de lui?

Vous savez, M. Moisan, parfois il faut aller au-delà des simples additions de colonnes de chiffres, et lorsque l'on traite de conception, il y a autre chose que des additions et des soustractions dont il faut tenir compte. Il y a plusieurs années, des gens bien intentionnés se sont penchés sur la confection de tableaux de rémunération pour ce type d'activités, et jusqu'à ce que cette manie de l'obtention du plus bas prix à tout prix nous atteigne, cette méthode de cal-

cul du coût des services avait toujours bien fonctionné.

Pourquoi donc ne pas s'en tenir à cette méthode bien éprouvée qui, lorsqu'elle est bien appliquée, met les donneurs d'ouvrage dans une position sécuritaire où ils sont en droit d'exiger de leurs concepteurs la meilleure qualité de services possible?

Alors, pour reprendre un peu les mots de M^{me} Boucher que vous décriez dans votre opinion, louons Dieu qu'il y ait encore certains donneurs d'ouvrage qui, contre vents et marées, conservent encore toute leur lucidité en matière d'allocation de contrats de services professionnels quand il s'agit de travail de conception. Et que Dieu nous garde des administrateurs à courte vue, qui ne comprennent pas la vraie nature d'un travail de conception.

Céréales

Prix de vente des céréales fourragères (\$/t.m.)		Prix de vente des ingrédients à Montréal (\$/t.m.)	
Centre régional St-Jean à St-Hyacinthe	Québec	Son de blé	130.00
Blé	175.00 165.33	Gru de blé	120.00
Orzo	162.50	Tourteau de soja 48%	455.80
Orzo	146.80 138.70	Tourteau de canola	266.76
Mais #3	149.20 165.84	Lucerne déshydratée	253.00
Fève de soja	391.50		
Fermeture (vend.) Variation		Haut	Bas
Mais (septembre)	2.66 0.23	2.70	2.45
(décembre)	2.69 0.26	2.70	2.49
Fève de soja (août)	7.69 0.16	7.75	7.49
(septembre)	6.96 0.31	6.99	6.48

Source: Agriculture et Agromat Canada Groupe des provinces

Bourse d'Asie

TOKYO (AP) — À la bourse de Tokyo, hier, l'indice Nikkei a perdu 153,62 points à 19 514,45.

À la bourse de Hong Kong, l'indice Hang Seng a gagné 111,93 points à 16 371,52.

Dividendes

Par la Presse canadienne
Dividendes déclarés hier, trimestriels à moins d'indication contraire.
Métro-Richelieu Inc. classe A subordonnée, classe B 4¢. Payable le 2 septembre; inscription le 15 août.
Uni-Select Inc. actions ordinaires, 7¢. Payable le 20 octobre; inscription le 30 septembre.

Obligations

TORONTO (PC) — Les prix étaient en baisse dans une activité modérée, hier, sur le marché canadien des obligations.
Les obligations à terme de deux ans ont régressé de 10¢ à 99,07¢; celles à terme de 10 ans ont plongé de 52¢ à 109,39¢. Celles à long terme ont décliné de 1,00\$ à 119,05\$. Le rendement des obligations à 8% échéant en 2023 s'établissait à 6,47%. L'argent au jour le jour était disponible à un taux de 3,30%. Ces données sont fournies par RBC Dominion Securities.

Taux	Prix	Rend.	Chang.	Rend. Rend.	Chang.			
GOVERNEMENT FÉDÉRAL				PROVINCES				
4,25 15-Sep-98	102,82	4,21	-0,07	Alberta	8,80 1-Mai-00	107,10	8,81	-0,13
4,50 15-Sep-98	99,85	4,39	-0,10	Alberta	8,25 1-Mai-00	102,22	8,24	-0,07
4,75 15-Sep-98	105,67	4,52	-0,14	B.C.	7,50 15-Sep-98	110,42	7,51	-0,01
5,00 15-Sep-98	101,29	4,75	-0,14	B.C.	6,00 15-Sep-98	111,78	6,01	-0,03
5,25 15-Sep-98	108,39	4,95	-0,14	B.C.	5,00 15-Sep-98	112,14	5,00	-0,01
5,50 15-Sep-98	108,39	4,95	-0,14	B.C.	4,00 15-Sep-98	112,47	4,01	-0,01
5,75 15-Sep-98	106,63	5,12	-0,06	B.C.	3,00 15-Sep-98	116,79	3,00	-0,01
6,00 15-Sep-98	107,22	5,32	-0,11	B.C. Mun. Fin.	7,75 15-Sep-98	111,65	7,75	-0,01
6,25 15-Sep-98	108,05	5,50	-0,09	Hydro Québec	10,00 15-Sep-98	118,17	10,01	-0,01
6,50 15-Sep-98	111,75	5,67	-0,11	Hydro Québec	7,50 15-Sep-98	105,70	7,50	-0,01
6,75 15-Sep-98	116,59	5,88	-0,11	Hydro Québec	5,00 15-Sep-98	114,87	5,00	-0,01
7,00 15-Sep-98	122,46	6,09	-0,11	Hydro Québec	2,50 15-Sep-98	148,30	2,50	-0,01
7,25 15-Sep-98	128,07	6,30	-0,11	Manitoba	7,75 15-Sep-98	107,34	7,75	-0,01
7,50 15-Sep-98	134,15	6,51	-0,11	Manitoba	5,00 15-Sep-98	111,79	5,00	-0,01
7,75 15-Sep-98	140,23	6,72	-0,11	Manitoba	2,50 15-Sep-98	133,63	2,50	-0,01
8,00 15-Sep-98	146,31	6,93	-0,11	New Brunswick	7,50 15-Sep-98	107,87	7,50	-0,01
8,25 15-Sep-98	152,39	7,14	-0,11	New Brunswick	5,00 15-Sep-98	125,77	5,00	-0,01
8,50 15-Sep-98	158,47	7,35	-0,11	New Brunswick	2,50 15-Sep-98	150,96	2,50	-0,01
8,75 15-Sep-98	164,55	7,56	-0,11	New Brunswick	1,00 15-Sep-98	155,07	1,00	-0,01
9,00 15-Sep-98	170,63	7,77	-0,11	New Brunswick	0,50 15-Sep-98	159,18	0,50	-0,01
9,25 15-Sep-98	176,71	7,98	-0,11	New Brunswick	0,25 15-Sep-98	163,29	0,25	-0,01
9,50 15-Sep-98	182,79	8,19	-0,11	New Brunswick	0,10 15-Sep-98	167,40	0,10	-0,01
9,75 15-Sep-98	188,87	8,40	-0,11	New Brunswick	0,05 15-Sep-98	171,51	0,05	-0,01
10,00 15-Sep-98	194,95	8,61	-0,11	New Brunswick	0,02 15-Sep-98	175,62	0,02	-0,01
10,25 15-Sep-98	201,03	8,82	-0,11	New Brunswick	0,01 15-Sep-98	179,73	0,01	-0,01
10,50 15-Sep-98	207,11	9,03	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	183,84	0,00	-0,01
10,75 15-Sep-98	213,19	9,24	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	187,95	0,00	-0,01
11,00 15-Sep-98	219,27	9,45	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	192,06	0,00	-0,01
11,25 15-Sep-98	225,35	9,66	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	196,17	0,00	-0,01
11,50 15-Sep-98	231,43	9,87	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	200,28	0,00	-0,01
11,75 15-Sep-98	237,51	10,08	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	204,39	0,00	-0,01
12,00 15-Sep-98	243,59	10,29	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	208,50	0,00	-0,01
12,25 15-Sep-98	249,67	10,50	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	212,61	0,00	-0,01
12,50 15-Sep-98	255,75	10,71	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	216,72	0,00	-0,01
12,75 15-Sep-98	261,83	10,92	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	220,83	0,00	-0,01
13,00 15-Sep-98	267,91	11,13	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	224,94	0,00	-0,01
13,25 15-Sep-98	273,99	11,34	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	229,05	0,00	-0,01
13,50 15-Sep-98	280,07	11,55	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	233,16	0,00	-0,01
13,75 15-Sep-98	286,15	11,76	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	237,27	0,00	-0,01
14,00 15-Sep-98	292,23	11,97	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	241,38	0,00	-0,01
14,25 15-Sep-98	298,31	12,18	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	245,49	0,00	-0,01
14,50 15-Sep-98	304,39	12,39	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	249,60	0,00	-0,01
14,75 15-Sep-98	310,47	12,60	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	253,71	0,00	-0,01
15,00 15-Sep-98	316,55	12,81	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	257,82	0,00	-0,01
15,25 15-Sep-98	322,63	13,02	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	261,93	0,00	-0,01
15,50 15-Sep-98	328,71	13,23	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	266,04	0,00	-0,01
15,75 15-Sep-98	334,79	13,44	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	270,15	0,00	-0,01
16,00 15-Sep-98	340,87	13,65	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	274,26	0,00	-0,01
16,25 15-Sep-98	346,95	13,86	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	278,37	0,00	-0,01
16,50 15-Sep-98	353,03	14,07	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	282,48	0,00	-0,01
16,75 15-Sep-98	359,11	14,28	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	286,59	0,00	-0,01
17,00 15-Sep-98	365,19	14,49	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	290,70	0,00	-0,01
17,25 15-Sep-98	371,27	14,70	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	294,81	0,00	-0,01
17,50 15-Sep-98	377,35	14,91	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	298,92	0,00	-0,01
17,75 15-Sep-98	383,43	15,12	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	303,03	0,00	-0,01
18,00 15-Sep-98	389,51	15,33	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	307,14	0,00	-0,01
18,25 15-Sep-98	395,59	15,54	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	311,25	0,00	-0,01
18,50 15-Sep-98	401,67	15,75	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	315,36	0,00	-0,01
18,75 15-Sep-98	407,75	15,96	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	319,47	0,00	-0,01
19,00 15-Sep-98	413,83	16,17	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	323,58	0,00	-0,01
19,25 15-Sep-98	419,91	16,38	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	327,69	0,00	-0,01
19,50 15-Sep-98	425,99	16,59	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	331,80	0,00	-0,01
19,75 15-Sep-98	432,07	16,80	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	335,91	0,00	-0,01
20,00 15-Sep-98	438,15	17,01	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	340,02	0,00	-0,01
20,25 15-Sep-98	444,23	17,22	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	344,13	0,00	-0,01
20,50 15-Sep-98	450,31	17,43	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	348,24	0,00	-0,01
20,75 15-Sep-98	456,39	17,64	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	352,35	0,00	-0,01
21,00 15-Sep-98	462,47	17,85	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	356,46	0,00	-0,01
21,25 15-Sep-98	468,55	18,06	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	360,57	0,00	-0,01
21,50 15-Sep-98	474,63	18,27	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	364,68	0,00	-0,01
21,75 15-Sep-98	480,71	18,48	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	368,79	0,00	-0,01
22,00 15-Sep-98	486,79	18,69	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	372,90	0,00	-0,01
22,25 15-Sep-98	492,87	18,90	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	377,01	0,00	-0,01
22,50 15-Sep-98	498,95	19,11	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	381,12	0,00	-0,01
22,75 15-Sep-98	505,03	19,32	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	385,23	0,00	-0,01
23,00 15-Sep-98	511,11	19,53	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	389,34	0,00	-0,01
23,25 15-Sep-98	517,19	19,74	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	393,45	0,00	-0,01
23,50 15-Sep-98	523,27	19,95	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	397,56	0,00	-0,01
23,75 15-Sep-98	529,35	20,16	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	401,67	0,00	-0,01
24,00 15-Sep-98	535,43	20,37	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	405,78	0,00	-0,01
24,25 15-Sep-98	541,51	20,58	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	409,89	0,00	-0,01
24,50 15-Sep-98	547,59	20,79	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	414,00	0,00	-0,01
24,75 15-Sep-98	553,67	21,00	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	418,11	0,00	-0,01
25,00 15-Sep-98	559,75	21,21	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	422,22	0,00	-0,01
25,25 15-Sep-98	565,83	21,42	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	426,33	0,00	-0,01
25,50 15-Sep-98	571,91	21,63	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	430,44	0,00	-0,01
25,75 15-Sep-98	577,99	21,84	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	434,55	0,00	-0,01
26,00 15-Sep-98	584,07	22,05	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	438,66	0,00	-0,01
26,25 15-Sep-98	590,15	22,26	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	442,77	0,00	-0,01
26,50 15-Sep-98	596,23	22,47	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	446,88	0,00	-0,01
26,75 15-Sep-98	602,31	22,68	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	450,99	0,00	-0,01
27,00 15-Sep-98	608,39	22,89	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	455,10	0,00	-0,01
27,25 15-Sep-98	614,47	23,10	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	459,21	0,00	-0,01
27,50 15-Sep-98	620,55	23,31	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	463,32	0,00	-0,01
27,75 15-Sep-98	626,63	23,52	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	467,43	0,00	-0,01
28,00 15-Sep-98	632,71	23,73	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	471,54	0,00	-0,01
28,25 15-Sep-98	638,79	23,94	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	475,65	0,00	-0,01
28,50 15-Sep-98	644,87	24,15	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	479,76	0,00	-0,01
28,75 15-Sep-98	650,95	24,36	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	483,87	0,00	-0,01
29,00 15-Sep-98	657,03	24,57	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	487,98	0,00	-0,01
29,25 15-Sep-98	663,11	24,78	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	492,09	0,00	-0,01
29,50 15-Sep-98	669,19	24,99	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	496,20	0,00	-0,01
29,75 15-Sep-98	675,27	25,20	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	500,31	0,00	-0,01
30,00 15-Sep-98	681,35	25,41	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	504,42	0,00	-0,01
30,25 15-Sep-98	687,43	25,62	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	508,53	0,00	-0,01
30,50 15-Sep-98	693,51	25,83	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	512,64	0,00	-0,01
30,75 15-Sep-98	699,59	26,04	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	516,75	0,00	-0,01
31,00 15-Sep-98	705,67	26,25	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	520,86	0,00	-0,01
31,25 15-Sep-98	711,75	26,46	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	524,97	0,00	-0,01
31,50 15-Sep-98	717,83	26,67	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	529,08	0,00	-0,01
31,75 15-Sep-98	723,91	26,88	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	533,19	0,00	-0,01
32,00 15-Sep-98	729,99	27,09	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	537,30	0,00	-0,01
32,25 15-Sep-98	736,07	27,30	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	541,41	0,00	-0,01
32,50 15-Sep-98	742,15	27,51	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	545,52	0,00	-0,01
32,75 15-Sep-98	748,23	27,72	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	549,63	0,00	-0,01
33,00 15-Sep-98	754,31	27,93	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	553,74	0,00	-0,01
33,25 15-Sep-98	760,39	28,14	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	557,85	0,00	-0,01
33,50 15-Sep-98	766,47	28,35	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	561,96	0,00	-0,01
33,75 15-Sep-98	772,55	28,56	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	566,07	0,00	-0,01
34,00 15-Sep-98	778,63	28,77	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	570,18	0,00	-0,01
34,25 15-Sep-98	784,71	28,98	-0,11	New Brunswick	0,00 15-Sep-98	574,29	0,00	-0,01